Rapport annuel 2016

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL





Table des matières

2	Marché du lait au creux de la vague
4	Économie et politique
7	Politique agricole
9	Marketing
12	Organisation du marché
13	Situation du marché et vente du lait
14	Production laitière
15	Transformation du lait
16	Production fromagère
17	Assemblée des délégués
18	Journées régionales d'information
19	Comité central
21	Rapport financier: comptes annuels 2015
26	Membres de la FPSL
27	Composition des organes
28	Organigramme de la FPSL
29	Documentation: chiffres-clé
	Contact et impressum

Marché du lait au creux de la vague

L'année 2016 a été très difficile pour les producteurs suisses de lait, et plus particulièrement pour les producteurs de lait de centrale. Bien que les volumes aient reculé de 1,5 %, les prix du lait de centrale ont à peine augmenté depuis le milieu de l'année. Le franc fort freine les exportations et les importations engorgent sensiblement le marché. Les exploitations laitières ont été pénalisées par la PA 2014–17 et subissent ainsi une double pression économique. Dans ce contexte, travailler ensemble et présenter un front uni sont les conditions indispensables pour améliorer la situation sur le marché et au niveau politique.

Le début de l'année 2016 a été marqué par la baisse du prix du lait et par une forte production en Suisse et en Europe. Le franc toujours fort a freiné les exportations et les ventes en général. Le lait de centrale et celui de fromagerie constituent deux marchés distincts, avec des prix différents. Il convient toutefois de garder une vue d'ensemble du marché. Les différences entre les prix réalisés pour le lait de centrale et celui de fromagerie, mais aussi au sein du lait de centrale, a conduit à d'intenses discussions entre les producteurs. Bien qu'une partie des différences soient dues à la diversité des portefeuilles des entreprises de lait de centrale, il est clair que la collaboration entre tous les acteurs de la filière laitière est une condition sine qua non pour trouver des solutions. Nous avons donc organisé en mai 2016 un sommet du lait, en collaboration avec l'Interprofession du lait (IP Lait) et l'Union suisse des paysans (USP). L'objectif était d'offrir une plateforme pour se faire entendre, analyser la situation ainsi que proposer et exiger des solutions. Le simple fait que les responsables des divers acteurs du marché aient répondu présents et soient unis montre la volonté qu'a la branche de renforcer la Suisse, pays laitier. Les orientations consignées dans un manifeste ont constitué le fil rouge de beaucoup de nos activités en 2016.

Pas d'aide immédiate en Suisse

Dans l'Union européenne, tous les gouvernements et services de l'agriculture se sont préoccupés du marché laitier. La réintroduction d'une gestion des quantités au niveau européen a été demandée, mais n'a pas rencontré d'échos politiques favorables. Des mesures d'aide immédiates en faveur des producteurs ont toutefois été rapidement mises en place. Les producteurs suisses de lait ont eux aussi demandé au Conseil fédéral la mise en œuvre de mesures d'aide immédiates dans le domaine des paiements directs, afin d'atténuer les effets les plus néfastes sur les exploitations. Sans le soutien du reste de l'agriculture, le Conseil fédéral et l'administration s'en sont tenus à la voie choisie. Pour la FPSL, il est toutefois clair que «repousser ne veut pas dire rejeter».

La production laitière: un travail intense

En matière de paiements directs, la production laitière est toujours plus mal lotie que d'autres branches de la production animale. Réduire ce déséquilibre est donc toujours une priorité d'action de la FPSL. Nos démarches ayant permis de rapprocher les opinions au sein de l'agriculture, on pourra présenter en 2017 des revendications consolidées sur le train d'ordonnances agricoles 2017. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de producteurs

d'accéder aux programmes volontaires SRPA et PLVH. On tiendra ainsi compte non seulement de la charge de travail pour la production laitière, mais aussi des attentes de la société.

Fin du système des «ramasseurs de miettes»

Tous les producteurs de lait doivent avoir plus de sécurité en matière de planification, et ce pour tous les types de transformation. Le nouveau contrat-type pour l'achat de lait est le résultat de cette revendication. La FPSL s'est engagée pour que la quantité et le prix soient communiqués à tous les producteurs au plus tard le 20 du mois précédent. Cette nouvelle disposition signe la fin définitive du système des «ramasseurs de miettes», autrement dit lorsque le producteur ne connaît les conditions d'achat de son lait qu'après l'avoir livré. Avec l'USP, nous avons demandé au Conseil fédéral d'accéder à notre demande d'octroi de la force obligatoire générale en vertu de l'article 37 de la loi sur l'agriculture.

Miser sur la différenciation

S'agissant du Swissness, la FPSL a activement participé à l'évaluation des dérogations temporaires prévues par la loi. Si l'on veut être paré pour l'avenir, il est nécessaire de reconnaître les valeurs ajoutées du lait suisse et de les mettre en avant afin de renforcer le Swissness. Nos travaux préparatoires pour la future stratégie marketing se sont révélés corrects: notre étude sur la provenance suisse comme motivation d'achat a pu confirmer les résultats de l'analyse menée par l'IP Lait, à savoir que l'origine des valeurs ajoutées du lait suisse se trouve sur les exploitations laitières (bien-être animal, production locale, proximité, nature). Nous nous engagerons donc pour que les plus-values qui en résultent soient équitablement réparties, notamment en fonction de la charge en travail.

Maintenir tous les canaux de vente

Le Conseil fédéral a invité la branche à élaborer une solution qui permette la mise en œuvre de la décision de l'OMC interdisant les subventions à l'exportation, tout en évitant qu'elle ait des effets néfastes sur le marché laitier. Nous nous sommes beaucoup investis dans les négociations, que ce soit pour la partie de droit public, afin de garantir les ressources financières de la loi chocolatière et leur distribution aux producteurs de lait, ou pour la partie de droit privé, pour réglementer l'utilisation de l'argent au sein de la branche. Dans le cadre de la procédure de consultation, nous avons finalement réussi à rassembler l'ensemble de l'agriculture suisse derrière une solution commune de réaffectation des moyens et à préserver ainsi les ressources pour le lait.



Swiss milk inside: un succès en 2016 aussi

La promotion de fidelité Swiss milk inside a été lancée pour la première fois en 2015 après l'abandon du taux plancher entre l'euro et le franc en tant que mesure spéciale immédiate. Elle a été reconduite en 2016 avec une promotion sur les yogourts. Avec plus de 110 000 primes envoyées, l'édition 2016 a été un franc succès. L'autocollant rouge et blanc a de nouveau permis aux consommateurs de repérer directement au rayon frais les produits contenant du lait suisse, et ce avant l'entrée en vigueur de la législation Swissness.

Stabilisation du marché compromise

En 2016, quelque 87 millions de kilos de lait C ont été retirés du marché et exportés de manière ciblée. Grâce à cette mesure et au recul de la production à la fin de l'année, les stocks de beurre ont pu être réduits, apaisant ainsi la situation. La stabilisation du marché a aussi été un argument convaincant lors des négociations du prix indicatif. En raison des prévisions de redressement du marché, le comité central de la FPSL a décidé en octobre de ne plus encaisser les contributions pour la stabilisation du marché à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans le foulée et pour répondre à la reprise des prix sur le marché international, la FPSL a appelé à combler l'écart entre le prix indicatif et celui effectivement payé au producteur.

Dans un contexte exceptionnellement difficile, il est indispensable que les producteurs de lait parlent d'une seule voix vers l'extérieur et montrent un front uni dans toutes les activités menées. La Suisse est un pays laitier et le restera!



Hanspeter Kern Président de la Fédération des PSL



Yw eas

Stephan Hagenbuch Directeur de la Fédération des PSL



Économie et politique

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que l'ensemble de la filière et les instances politiques s'engagent pour améliorer le sort des producteurs de lait de centrale en particulier. Le sommet du lait du 27 mai, qui s'est tenu sur le Gurten, à Berne, reflète cette urgence. L'élaboration d'une solution remplaçant la loi chocolatière demande notamment un fort engagement.

Sommet du lait: voies pour sortir de la crise

Depuis plus d'un an, le marché du lait de centrale est en proie à une situation des plus difficiles. La pression sur les prix ne se relâche pas, si bien que de nombreuses exploitations laitières sont menacées dans leur existence économique. La situation du marché international, le taux de change et un déséquilibre sur le marché intérieur en sont la cause. Mais les secteurs en aval aussi font face à des difficultés. La pression des importations, le recul des exportations et la hausse du tourisme d'achat entraînent une baisse des ventes de lait suisse, mettant en danger la branche du lait de centrale suisse et l'équilibre du secteur agricole dans son ensemble. Le secteur agroalimentaire suisse ne peut ni ne veut souscrire à une telle situation.

C'est pourquoi l'Union suisse des paysans (USP), la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) et l'Interprofession du lait (IP Lait) ont décidé d'organiser ensemble un sommet du lait.

Le 27 mai 2016, les responsables de l'ensemble de la filière laitière et des milieux politiques se sont rencontrés sur le Gurten, à Berne. Outre le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, des représentants d'Emmi, de Cremo, de Coop et de Migros ont répondu à l'appel.

Les participants se sont accordés sur les points suivants:

- Dans le contexte international, la production et la transformation laitières sont durables et adaptées aux conditions locales de la Suisse. La production laitière suisse doit être maintenue!
- Tous les acteurs de la branche ont une responsabilité sur le marché et il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures décidées en commun.
- Afin d'atteindre des améliorations durables, le soutien des instances politiques est nécessaire dans la crise actuelle.

L'ensemble de la branche est unanime: la politique agricole et le cadre politico-économique de la production laitière doivent, à long terme, être révisés et modifiés, si l'on veut que la production laitière reste économiquement attrayante en Suisse. Diverses revendications ont été formulées à l'intention de la branche et des instances politiques.

Revendications aux acteurs du marché

- La segmentation du lait doit être appliquée de manière systématique, conformément aux décisions prises.
- La réglementation relative à la livraison facultative de lait C doit également être respectée.
- Les prix indicatifs de l'IP Lait sont des paramètres-clés et constituent la base des prix réels sur le marché.
- Les acteurs de la branche sont tenus de soutenir activement l'élaboration d'une stratégie commune relative à la valeur ajoutée du lait suisse.
- La valeur ajoutée doit être améliorée pour tous les acteurs du marché et répartie de façon équilibrée pour que les producteurs bénéficient de perspectives économiques et que les parts de marché puissent être maintenues.

Revendications aux instances politiques

- Une augmentation sans délai des contributions SRPA.
- La production de maïs indigène doit être prise en compte dans le programme de production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH).
- Dans cette situation très difficile, des mesures extraordinaires de promotion des ventes sont nécessaires. La Confédération doit donc fournir des moyens financiers supplémentaires.
- Une solution spécifique au lait et conforme aux normes de l'OMC doit être intégrée dans la loi sur l'agriculture pour remplacer la loi chocolatière.



Le 27 mai 2016, le sommet du lait réunissait des responsables de l'ensemble de la filière laitière et des milieux politiques sur le Gurten, à Berne.

- Un soutien politique fort doit être assuré lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet pour la valeur ajoutée du lait suisse.
- Un appui politique supplémentaire est nécessaire pour l'amélioration des contrats d'achat de lait. Le caractère obligatoire des directives en matière de quantité et de prix doit être renforcé.
- L'attribution des crédits d'investissement et d'amélioration structurelle doit se faire sur la base des principes de la gestion d'entreprise.

On a continué à travailler sur ces chantiers, en particulier au sein du secteur laitier. Cependant, aucune amélioration notable des prix ne s'est concrétisée en 2016 pour les producteurs de lait de centrale. Bien qu'on ait élaboré et examiné des solutions pour améliorer les contributions SRPA et PLVH en collaboration avec l'administration, la Confédération n'est pour l'instant pas disposée à accorder des aides substantielles aux producteurs de lait. L'heure de vérité sonnera en 2017.

Contrats d'achat de lait plus contraignants

Lors de leur assemblée du 16 novembre 2016, les délégués de l'IP Lait ont approuvé, à une très large majorité, les propositions visant à améliorer le caractère contraignant des contrats d'achat de lait. Pour les producteurs, il est primordial qu'à l'avenir, les vendeurs, que ce soit au premier ou au deuxième échelon, connaissent obligatoirement, au plus tard le 20 du mois en cours, les quantités et les prix du lait A et B pour le mois suivant.

Cette décision, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2017, améliore les bases contractuelles de l'achat de lait et répond aux attentes de la FPSL. Elle est aussi l'expression d'un compromis, résultat d'intenses discussions du côté tant des producteurs que des transformateurs. L'impulsion a été donnée lors du sommet du lait.

La balle est maintenant dans le camp du Conseil fédéral. La FPSL et l'USP ont adressé une lettre commune au président de la Confédération, Johann Schneider-Ammann, afin d'obtenir aussi rapidement que possible la force obligatoire générale sur la base de l'article 37 de la loi sur l'agriculture (LAgr) (et non de l'art. 9 LAgr comme jusqu'à présent) pour cette nouvelle réglementation, ainsi qu'on l'avait envisagé en juin 2016.



Joos Suter et Stefan Gygli, représentants respectifs de Coop et de Migros, ont souligné l'engagement des deux principaux distributeurs pour la production suisse de lait.



Bernard Lehmann, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, a pris acte des revendications des producteurs de lait et a répondu à leurs questions.

Activités de LactoFama

LactoFama, fondée en 2013, a également dû intervenir en 2016 en raison de la situation régnant sur le marché. De février à fin mai 2016, elle a acheté 86,4 millions de kilos de lait C à ses actionnaires.

Le lait C a été transformé par les entreprises suivantes:

Emmi Schweiz AG: 43,4 millions de kilos
Cremo SA: 31,9 millions de kilos
Hochdorf AG: 11,1 millions de kilos

Le lait C acheté correspond à une quantité de matière grasse lactique d'environ 4369 tonnes de beurre. Celle-ci a été exportée en continu depuis février 2016.

LactoFama a fixé le prix du lait C (PER) pour les actionnaires (prix d'intervention) de manière à pouvoir réaliser l'allègement du marché visé sans inciter à une surproduction. Le prix du lait pour l'achat de premier échelon se situait par conséquent à moins de 30 centimes par kilo. Grâce à une planification anticipée, on a pu faire en sorte que les revenus tirés de la vente soient nettement supérieurs au prix officiel du lait C.

En 2016, les activités de LactoFama ont contribué, par une action rapide, à la stabilisation du marché dans une situation de crise et ont permis de soutenir la segmentation de l'IP Lait. Sans LactoFama, il n'aurait pas été possible de stabiliser le prix indicatif A.

Les mesures mises en œuvre par LactoFama en 2016, du 1^{er} mai à la fin de l'année, sont basées sur des décisions démocratiques, d'une part celles des actionnaires de LactoFama, d'autre part sur les décisions financières de l'assemblée des délégués de la FPSL du 12 avril 2016 (147 voix pour, 9 voix contre et 9 abstentions).

Prélèvement des contributions jusqu'à fin 2016

En octobre, le comité central de la FPSL a pris acte de la nouvelle tendance de redressement qui se dessinait sur les marchés internationaux, de la baisse de la production laitière en Suisse et d'un besoin de régulation saisonnière probablement plus faible en 2017. Il a par conséquent décidé de renoncer à prélever les contributions en faveur des mesures saisonnières de stabilisation du marché et de mettre en œuvre, par l'intermédiaire de LactoFama, uniquement des mesures réduites en 2017. Il est aussi très important que toutes les mesures (verticales) d'allégement du marché (acheteurs de lait) convenues

durant l'année 2016 soient intégralement réalisées comme prévu, indépendamment des activités de LactoFama (mesures horizontales).

Cette évaluation se fonde sur les éléments suivants:

- L'amélioration des prix constatée sur les marchés internationaux au cours des derniers mois en raison d'une diminution de l'offre, en particulier dans l'UE.
- Une baisse de la production de lait en Suisse.
- De très faibles quantités de lait C prévues pour 2017 par d'importantes organisations de commercialisation du pays et suffisamment de possibilités de valorisation dans d'autres segments.
- Nordostmilch AG et MIBA société coopérative ayant transféré leurs activités de négoce du lait à mooh société coopérative le 1^{er} juillet 2016, elles ne sont plus actionnaires de LactoFama depuis fin 2016. De ce fait, l'actionnariat de LactoFama ne représente plus les dix plus grandes organisations de commercialisation du lait.

Solution de remplacement de la loi chocolatière

En 2016, la FPSL a travaillé intensément à l'élaboration d'une règlementation pouvant succéder à la loi chocolatière. Pour que la solution soit viable, elle doit être appuyée par l'ensemble de la branche. Les représentants des transformateurs, du commerce et des producteurs ont trouvé un accord après de longues et intenses négociations.

Deux fonds privés de la branche seront financés: le fonds de compensation du prix des matières premières pour l'industrie alimentaire recevra 80% des ressources, et le fonds de régulation en recevra 20%. Les deux fonds seront financés par le prélèvement d'une contribution en centimes par kilo à l'échelon des transformateurs industriels sur le lait commercialisé non transformé en fromage. La proposition se fonde sur le supplément pour le lait non transformé en fromage proposé par la Confédération (pour l'aspect de la solution de remplacement relevant du droit public, voir aussi chapitre «Politique agricole»). Le fonds de régulation ne remplace pas LactoFama. Il prévoit juste la base d'un soutien privé à l'exportation.

Politique agricole

Par rapport à d'autres branches, la production laitière demande passablement d'investissements et de travail. S'occuper d'un troupeau de vaches n'est pas l'affaire d'un jour. Des bonnes conditions, permettant une planification à long terme, sont donc cruciales. En 2016, on a pu obtenir, au prix d'importants efforts, les bases pour des améliorations de la politique agricole.

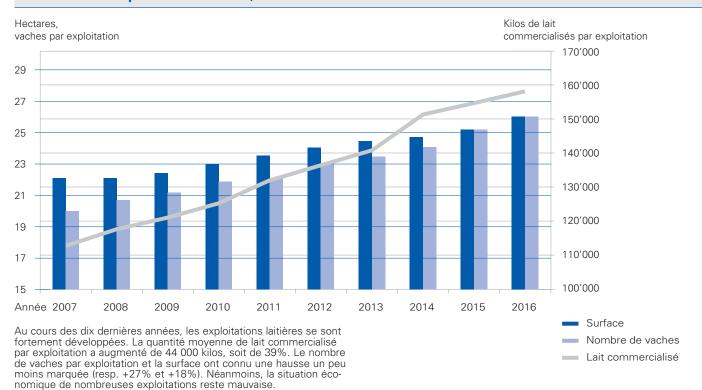
De nombreuses prestations annexes, qui offrent des avantages économiques et sociaux, découlent de la production laitière. Citons par exemple les veaux d'engraissement, la viande de bœuf, le maintien du paysage cultivé, la fixation du CO₂ dans les prairies, les postes de travail dans les secteurs en amont et en aval et la pérennité du savoir-faire. La production laitière contribue ainsi à protéger la place industrielle suisse des fortes fluctuations des marchés internationaux des produits agricoles. En raison des directives de la politique agricole, les normes et les prix à la production sont élevés en Suisse.

De faibles revenus agricoles

Par rapport à d'autres secteurs bénéficiant d'une protection douanière élevée, la production laitière est bien plus mal lotie, notamment à cause de la suppression des contributions liées aux animaux, de la pondération plus élevée de l'extensification, de l'écologisation liée à la PA 2014–2017 et de la suppression anticipée des mesures de soutien au marché. Les prix sont sous pression et nombre de fournisseurs de lait de centrale se sont retrouvés en difficulté en 2016.

Le 15 septembre, Agroscope a publié les résultats comptables 2015. Le revenu agricole 2015 a reculé de 6,1% par rapport à 2014 et s'élevait en moyenne à 61 400 francs par exploitation. Une fois encore, on a pu constater que, au sein du monde agricole, les exploitations laitières devaient faire face à des difficultés particulièrement importantes. La force du franc et la mauvaise situation du marché international ont eu un impact très défavorable sur les ventes de lait de centrale. Ces facteurs ont eu de lourdes conséquences sur les résultats comptables et péjoré encore les revenus 2015 des producteurs de lait. Dans l'UE, des milliards d'euros ont été affectés à des programmes d'aide en faveur des producteurs. Rien de tel en Suisse.

Croissance des exploitations: surface, nombre de vaches et volume de lait



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Améliorer les conditions-cadres

En 2016, la FPSL a entamé diverses démarches visant à rectifier la politique agricole et économique. Voici les principaux axes poursuivis.

Finances fédérales

Le maintien des moyens financiers en faveur de l'agriculture est prioritaire. La Confédération a prévu des réductions de plus de 0,5 milliard de francs pour les enveloppes financières 2018–2021. Finalement, la réduction atteindra 232 millions de francs. Elle concernera des mesures d'améliorations structurelles et d'accompagnement social. Les montants alloués aux paiements directs et à la promotion des ventes ne changent pas. À l'exception d'une réduction touchant le contrôle du lait, le budget 2017 a pu être maintenu au niveau de 2016, y compris les moyens financiers de la loi chocolatière.

Solution conforme à l'OMC

Le 19 décembre 2015, à Nairobi, l'OMC a interdit les subventions à l'exportation de produits agricoles. Les branches laitière et céréalière ont dès lors élaboré une solution de remplacement conforme aux normes de l'OMC. L'objectif était de conserver le canal d'écoulement pour 280 millions de kilos de lait. Dès 2019, les producteurs doivent recevoir un montant visant à maintenir ce canal. Dans le cadre de la consultation, la FPSL exige que le montant du nouveau supplément soit inscrit dans la loi en centimes par kilo. Une certaine sécurité en matière de planification sera alors atteinte. En 2017, les fonds nécessaires, qui s'élèvent à 95 millions de francs, devront être transférés vers le budget agricole et le Parlement devra procéder à la modification de la loi.

Modification des paiements directs

On s'est concentré sur deux objectifs qui ont bénéficié jusqu'à présent du soutien officiel de l'Union suisse des paysans (USP):

- Renforcer les contributions au bien-être animal grâce à un programme SRPA à deux niveaux: niveau «standard» avec sorties au pâturage et niveau «plus» avec détention au pâturage, et nette hausse des contributions.
- Modifier le programme PLVH dans le sens d'un programme axé sur le fourrage grossier et les ressources de l'exploitation.

Autres sujets liés à la politique agricole:

- Poursuivre la simplification administrative. Ce point constitue un grand défi dans le cadre de la collaboration avec l'OFAG.
- Éviter l'affaiblissement des bases de production lié à la législation sur l'aménagement du territoire et la protection des eaux.
- Réduire les coûts que doit supporter l'agriculture.

Prises de position 2016

Toutes les prises de position sont disponibles sur www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait.

- Règlementation de remplacement de la loi chocolatière, déposée le 19 janvier 2017
- Modification d'ordonnances du domaine vétérinaire, 19 janvier 2017
- Révision de l'ordonnance sur la protection des eaux, 16 septembre 2016
- Train d'ordonnances agricoles 2016, 7 avril 2016
- Programme de stabilisation 2017–2019, 9 mars 2016
- Enveloppes financières 2018–2021 destinées à l'agriculture, 16 février 2016

Initiative pour la sécurité alimentaire

La FPSL soutient l'initiative pour la sécurité alimentaire de l'USP. En 2016, le Conseil fédéral a présenté un contreprojet, qui sera soumis au Parlement en 2017. Le contreprojet constitue une bonne base, en particulier pour les producteurs de lait, et est nettement moins risqué sur le plan politique. La FPSL compte s'engager intensivement dans la définition concrète des divers points.

Politique agricole 2022+

La FPSL participe aux travaux préparatoires de l'OFAG en vue de la PA 2022+ et représente les producteurs de lait. Il est essentiel de faire valoir les revendications pour une rétribution appropriée des prestations de la production laitière en soulignant les nombreux effets positifs de celle-ci, et de créer un cadre adéquat pour l'économie laitière.

Marketing

Le lait et les produits laitiers sont des denrées de base essentielles. Ils jouissent d'une excellente image auprès de la population et la publicité générique est très appréciée. Pour qu'il en reste ainsi malgré un contexte de plus en plus hostile, il faut continuellement courtiser et convaincre les consommateurs. C'est ce que fait le marketing générique de Swissmilk au moyen de mesures focalisées sur les groupes cibles. Il fait également face à la critique et met en avant les valeurs ajoutées de la provenance suisse.

S'adresser aux principaux groupes cibles

En premier lieu, il faut se demander à qui le marketing générique doit s'adresser. Les groupes cibles sont nombreux, mais clairement définis, car le lait et les produits laitiers constituent des aliments de base pour tous. C'est pourquoi Swissmilk veut atteindre l'ensemble de la population, en mettant cependant l'accent sur les familles, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, qui sont les consommateurs de demain. Il faut en particulier se concentrer sur la population des villes, les atouts du lait suisse devant y être davantage mis en avant qu'à la campagne. Les familles aussi sont un groupe clé, car l'alimentation y est un thème récurrent. Les habitudes alimentaires sont façonnées durant les plus jeunes années, il est donc essentiel que le lait accompagne les enfants durant leur croissance et jusqu'à l'âge adulte pour qu'ils le considèrent comme un aliment indissociable - voire cool et polyvalent – de leur quotidien. Les groupes cibles spéciaux aussi sont importants, notamment les écoles, qui transmettent des connaissances et des valeurs liées à la production et à la consommation. Ou les diététiciens, qui exercent une grande influence dans le domaine de l'alimentation saine. Le marketing générique s'adresse également aux producteurs de lait – les meilleurs ambassadeurs du lait – et les soutient en leur proposant diverses offres de publicité.

Des activités variées pour attirer l'attention

Ensuite se pose la question de la façon de procéder: comment atteindre les groupes cibles? Swissmilk recourt à un vaste éventail de mesures telles que spots publicitaires à la télévision et au cinéma, participation à des festivals et à des manifestations sportives pour les jeunes, publipostages pour les familles, concours et promotions en faveur du beurre à Pâques et à Noël, journées nationales du lait et du lait à la pause, nombreuses activités en ligne, plateforme culinaire pour jeunes adultes, recettes pour tous les goûts, supports didactiques pour les écoles, symposium pour professionnels de la nutrition, pour ne citer que quelques-unes des activités. Il est nécessaire de



Mettre en évidence la provenance suisse au magasin

En été 2016, acheter des yogourts s'avérait particulièrement payant: les points rouges distinguant les yogourts suisses pouvaient être échangés contre des primes attrayantes. De nombreux partenaires dont les grands distributeurs ont participé à la promotion. La deuxième campagne de fidélité «Swiss milk inside», qui a suivi celle de 2015, cherchait à sensibiliser le public aux produits à base de lait suisse. Les près de 117 000 primes commandées attestent du succès de la campagne 2017.



Le lait au cœur de deux grandes manifestations Swissmilk

La Journée du Lait, qui s'est tenue en avril, comprenait de nombreuses activités proposées par des producteurs de lait dans toute la Suisse, un concours d'affiches pour les écoles et une grande fête incluant un brunch et un concert à Neuchâtel. En novembre, lors de la 15º Journée du lait à la pause, 355 000 élèves ont savouré un verre de lait à la récréation. Les enfants de l'école de Goldau (SZ), où était organisée la grande fête du lait à la pause, ont vécu une journée inoubliable.

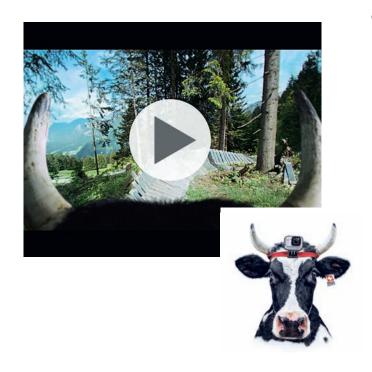
disposer d'une large palette d'instruments pour atteindre les groupes cibles par différents canaux et attirer ainsi suffisamment l'attention sur le lait suisse, ses valeurs et ses valeurs ajoutées. Les activités au point de vente jouent aussi un rôle essentiel. Depuis 2015, la campagne «Swiss milk inside» promeut les ventes de produits laitiers indigènes directement dans les magasins. Elle encourage ainsi le consommateur à opter pour le lait et les produits laitiers suisses lorsqu'il fait ses achats.

Des contrôles par des experts externes

Swissmilk travaille de façon stratégique et ciblée, en procédant à des contrôles systématiques. Le marketing en faveur du lait, les mesures publicitaires et les autres activités font l'objet d'un contrôle régulier et sont examinés chaque année par une équipe d'experts externes. On ne poursuit que les mesures ayant passé le test de l'étude de marché. Les autres sont améliorées ou remplacées.

Lovely, l'ambassadrice qui fait fort

La vache Lovely fait partie des mesures efficaces de Swissmilk. Elle est l'emblème d'un grand nombre d'activités de marketing depuis bientôt 25 ans. Lovely est une ambassadrice crédible du produit naturel qu'est le lait, de ses nombreux atouts pour la santé et de son bon goût, ainsi que de la provenance suisse et des multiples valeurs ajoutées suisses. Le haut degré de notoriété et l'image extrêmement positive que la publicité avec Lovely a permis d'obtenir pour le lait suisse ont une valeur inestimable. Ils permettent d'attirer rapidement et fortement l'attention des groupes cibles et de mener une communication générique rentable et efficace.





Lovely se surpasse

Pour s'adresser aux jeunes, il faut recourir à de nouveaux formats publicitaires. Ainsi, dans le cadre de la campagne «Es-tu en forme? Montre-le-nous.», Lovely dévalait les pistes de downhill à la télévision suisse et sur les portails vidéo préférés des adolescents. De nombreux jeunes et moins jeunes ont envoyé leurs propres photos et vidéos. Le contrôle de l'efficacité publicitaire a révélé que le spot a plu aux jeunes et a obtenu des résultats particulièrement satisfaisants.

Swissmilk tient tête aux détracteurs du lait

Le lait et les produits laitiers doivent sans cesse faire face aux critiques. C'est pourquoi, en 2015, Swissmilk a lancé une série d'articles dans les médias à fort tirage, répondu aux arguments des détracteurs du lait et balayé les fausses accusations. Un argumentaire contre le végétalisme a également été élaboré et mis à disposition sur le site Internet. Il n'y a en effet aucune raison de renoncer au lait. Les spécialistes aussi recommandent de consommer trois portions de lait et de produits laitiers par jour.

«Santé, bon goût et sensations: le marketing générique de Swissmilk veut inciter la population à consommer du lait suisse.»

Plaisir sain 100% suisse

Il convient en outre de se demander quels messages et valeurs on souhaite transmettre. D'une part, Swissmilk met en avant la santé: le marketing générique mené pendant des années a permis d'asseoir l'importance de consommer trois portions de lait et de produits laitiers par jour pour une alimentation saine. Cet aspect n'est pas remplaçable et est une excellente raison d'acheter du lait. On met d'autre part l'accent sur le bon goût, autre qualité du lait suisse: depuis de nombreuses années, Swissmilk est le numéro un des fournisseurs de recettes en Suisse. Avec un recueil de plus de 7000 recettes, Swissmilk incite les consommateurs à cuisiner quotidiennement des plats savoureux et variés avec du lait et des produits laitiers suisses.

Vanter les valeurs ajoutées suisses

Les denrées alimentaires indigènes sont sous pression pour diverses raisons: leurs détracteurs invoquent de prétendus dangers pour la santé. Les produits d'origine animale, dont le lait, sont touchés en particulier. Swissmilk réagit en fournissant des informations nutritionnelles, notamment au moyen d'une campagne nationale dans les médias de grande diffusion. De plus, la pression exercée par les produits étrangers et les substituts végétaux s'accroît, et le tourisme d'achat poursuit son développement. Swissmilk contre ces effets en soulignant davantage les valeurs ajoutées de la provenance suisse. Le bienêtre animal, la nature et la proximité sont des valeurs essentielles pour la population, sur lesquelles le marketing générique s'appuie et devra s'appuyer davantage à l'avenir.







Cuisiner et savourer sans retenue

Peut-on s'imaginer un petit-déjeuner sans lait, un muesli sans yogourt, un gratin sans fromage? Depuis des années, Swissmilk encourage à cuisiner soi-même en proposant des recettes savoureuses qui favorisent la consommation de lait et de produits laitiers suisses. La banque de plus de 7000 recettes est le numéro un des fournisseurs de recettes du pays. Les promotions de Pâques et de Noël stimulent quant à elles l'utilisation de beurre suisse dans la confection de pâtisseries.

«Du pré au verre»: le lait à l'école

Le nouveau didacticiel en ligne permet aux élèves du primaire 1 et 2 de suivre le chemin du lait suisse des prairies vertes où paissent les vaches au magasin, en passant par l'étable où elles sont traites et la fromagerie. Dès le début, les enfants peuvent choisir leur propre vache, lui donner un nom et suivre le parcours didactique avec elle. Voilà comment apprendre en s'amusant!

Organisation du marché

Depuis que la Confédération s'est retirée du marché du lait, il appartient aux acteurs et à la branche d'assurer que le système reste aussi stable que possible. En revanche, la Confédération soutient les mesures et les prescriptions de différentes organisations notamment en les étendant aux non-membres (force obligatoire générale).

Contrat-type et segmentation renforcés

Chaque producteur de lait peut convenir librement des quantités avec son acheteur. En revanche, les paramètresclés du contrat-type pour le 1^{er} et le 2^e acheteur sont obligatoires pour tous. Le contrat-type sert essentiellement à attribuer le lait en fonction du produit vendu. Cette répartition permet de différencier les prix en fonction des segments et d'optimiser ainsi la valeur ajoutée. La segmentation se présente comme suit:

- Segment A: produits laitiers à forte valeur ajoutée (protégés ou soutenus), p. ex. lait de consommation, beurre, yogourt indigène, lait transformé en fromage, sauf lait de centrale transformé en fromage (exportation);
- Segment B: produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à une forte concurrence (non protégés et non soutenus), p. ex. séré, yogourt (exportation), poudre de lait écrémé (exportation), lait de centrale transformé en fromage (exportation);
- Segment C: produits servant à réguler le marché et ne bénéficiant d'aucune aide, p. ex. beurre (exportation), poudre de lait entier (exportation).

Des informations détaillées sur la segmentation sont disponibles sur www.ip-lait.ch

Prix indicatif A sous pression

Le commerce de détail tient compte du prix indicatif pour déterminer les prix de vente. En raison du fort recul des prix dans l'Union européenne (UE), le prix indicatif n'a pu être maintenu au 2^e trimestre 2016. La baisse de trois

centimes a accentué la chute du prix à la production pour le lait de centrale. Cependant, grâce à la réglementation notamment, l'écart par rapport au prix de l'UE n'a jamais été aussi grand, malgré les prix très faibles du lait de centrale.

Rappel des bases légales en vigueur

Les principaux outils de protection et de soutien prévus par la loi pour le marché suisse du lait sont:

- La protection douanière conforme à l'OMC, assortie de restrictions, pour le lait et les produits laitiers (sauf accord de libre-échange avec l'UE pour le fromage).
- Les suppléments pour le lait transformé en fromage et le lait de non-ensilage.
- Les contributions à l'exportation de matières premières sous forme de produits transformés (loi chocolatière).
- La promotion de la qualité par le contrôle du lait.
- Le soutien de la Confédération à la promotion des ventes et la force obligatoire générale pour les contributions des producteurs.
- Les prescriptions générales concernant les contrats d'achat du lait.
- L'obligation d'enregistrer et d'établir des rapports.

Emmentaler AOP: gestion des quantités cruciale

Le 18 novembre 2015, l'Interprofession Emmentaler Switzerland (ES) a décidé de poursuivre la gestion centralisée des quantités pour l'Emmentaler AOP. Elle a demandé au Conseil fédéral de déclarer celle-ci obligatoire même pour les non-membres. Le 6 septembre, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a publié cette demande.

Source: IP Lait, OFAG

Indices et prix indicatifs IP Lait centimes/kilogramme de lait (4.0/3.3) Indice du prix du lait (OFAG) franco rampe Prix indicatif lait A (IP Lait) Prix indicatif lait B (IP Lait) Prix LTO+ (IP Lait) 72.00 Le comité de l'IP Lait fixe le prix indicatif A trimestriellement. Il se 67.00 réfère à l'indice du prix du lait de centrale de l'Office fédéral de l'agri-62.00 culture (OFAG). Si le comité de l'IP Lait ne parvient pas à un accord, la 57.00 movenne du prix indicatif calculé pour les trois derniers mois à partir de l'indice du prix du lait de centrale 52.00 s'applique automatiquement. 47.00 42.00 2013 2014 2015 2016

Situation du marché et vente du lait

L'année sous revue a été marquée par des prix très bas pour le lait de centrale. La pression sur les prix s'explique principalement par des prix bas à l'étranger et la force du franc face à l'euro. En Suisse, tant la production que les ventes ont enregistré une baisse par rapport à 2015. La pression sur les prix a été nettement moins forte pour le lait de fromagerie.

Les prix du lait de centrale restent bas

Le prix standardisé producteur calculé par la FPSL pour une quantité annuelle de 180 000 kilos est descendu à 53,21 centimes jusqu'à fin 2016 (moyenne des douze mois précédents).

Les raisons de cette évolution sont très variées:

- Au 1er avril 2016, l'IP Lait a baissé le prix indicatif A de 3 centimes et l'a fixé à 65 centimes en raison de l'évolution de l'indice du prix et du marché.
- Après la suppression du taux plancher entre le franc et l'euro début 2015, le taux de change s'élevait au bas niveau de 1,09 franc en 2016.
- Les quantités de lait livrées ont enregistré une baisse de 1,5% deux années de suite. Les ventes dans le pays ont également reculé. D'importants volumes de lait sont transformés en produits à faible valeur ajoutée.
- Dans l'Union européenne (UE), les prix à la production ont certes passé le creux de la vague en été; ils ont toutefois à peine dépassé la barre des 32 cents jusqu'à la fin de l'année. La lente réduction des stocks d'intervention de poudre de lait écrémé empêche une nette hausse des prix.

Situation plutôt stable pour le lait de fromagerie

En 2016, on a pu en grande partie maintenir les prix pour le lait produit sans ensilage. Franco fromagerie, le prix moyen a atteint 72,47 centimes (-0,33 ct.). La surveillance du prix du lait a révélé d'importantes différences entre les variétés fromagères ainsi qu'entre les diverses fromageries. Le prix du Gruyère AOP s'élevait à environ 80 centimes (sans le supplément de non-ensilage), alors que celui de l'Emmentaler AOP atteignait 61 centimes.

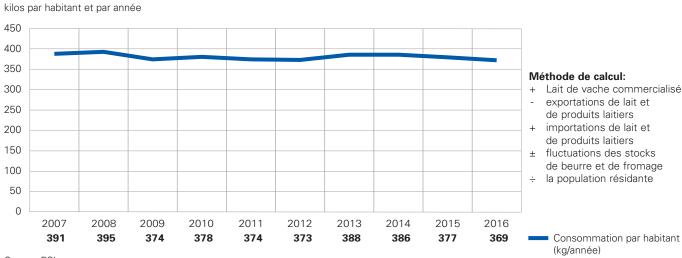
Le commerce extérieur reste important

En 2016, le commerce extérieur a joué un rôle important pour le marché laitier. Au total, 852 millions d'équivalents-lait entier (ELent.) ont été exportés tandis que 446,4 millions d'ELent. ont été importés; la balance commerciale présente donc un excédent de 405,6 millions d'ELent. (+75,1 millions d'ELent. ou +22,7 % par rapport à 2015). Les exportations nettes représentaient 11,8 % de la production suisse de lait (+2,3 %).

Si on convertit les chiffres en énergie, la Suisse a exporté presque autant de lait sous forme de denrées alimentaires transformées que sous forme de fromage

Le volume d'exportation net du fromage a atteint 100,2 millions d'ELent. (-2,6 millions par rapport à 2015). Quant à celui des produits à faible valeur ajoutée notamment, comme le beurre (+35,6 millions d'ELent.), les conserves de lait (+27,2 millions d'ELent.) et les produits à base de protéine du lait (+8,8 millions d'ELent.), il a connu une forte hausse.

Consommation globale de lait et de produits laitiers en Suisse



Production laitière

En 2016, 20 987 exploitations ont produit 3 433 975 tonnes de lait au total, soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2015. Le nombre de producteurs a diminué de 3,6 %. 2312 exploitations ont produit plus de 300 000 kilos de lait et fourni 32.8 % du volume commercialisé.

Production laitière en recul

Durant l'année civile 2016, les producteurs de lait ont livré 3 433 975 tonnes de lait aux centrales et aux fromageries, soit une baisse de 52 202 tonnes par rapport à 2015. Ainsi, pour la seconde année consécutive, la production a diminué de 1,5 %.

De nombreuses exploitations doivent faire face à une situation économique tendue. Leur nombre a diminué de 778, soit de 3,6%.

Voici quelques points qu'il convient de relever:

- De janvier à mai 2016, la production laitière était légèrement supérieure au niveau de 2015. Elle n'a ensuite cessé de diminuer au deuxième semestre. En décembre, la baisse par rapport à 2015 s'élevait à 4.6%.
- La quantité moyenne de lait livré par exploitation se montait à 158 045 kilos, soit une augmentation de 3340 kilos ou de 2,2 % par rapport à 2015.
- Le nombre de vaches sur les exploitations laitières a diminué de 9025 têtes, soit de 1,7%.
- En 2016, les quantités livrées par vache se montaient à 6171 kilos, soit une quantité presque équivalente à celle de 2015. Le volume produit dépend de divers facteurs. La qualité des fourrages produits, l'utilisation de concentrés et la quantité de lait utilisée pour les veaux à l'engrais jouent un rôle essentiel.

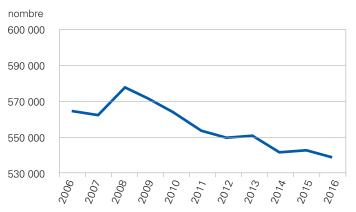
- 1 081 091 tonnes de lait sont issues d'exploitations produisant sans ensilage. Cette catégorie a connu un recul plus important que la moyenne par rapport à 2015 (-37 292 t ou -3,27%). La situation sur le marché et les diminutions de quantités imposées à plusieurs variétés fromagères à base de lait cru ont contribué à ce recul. Au total, 31,5% du lait est issu d'exploitations produisant sans ensilage.
 - 2 352 883 tonnes de lait proviennent d'exploitations avec ensilage, ce qui équivaut à une baisse de 14 906 tonnes ou de 0,62 %.
- 228 302 tonnes de lait (+5023 t, soit +2,2 %) sont issues d'exploitations biologiques. La part de lait bio a ainsi atteint 6,6 % de la production totale de lait.

La mutation se poursuit

La production laitière poursuit sa mutation. 11,0 % des exploitations (2015: 10,4 %) produisent plus de 300 000 kilos de lait. Ces 2312 exploitations (2015: 2267) livrent aux transformateurs 32,8 % de tout le lait commercialisé. Le nombre d'exploitations produisant plus d'un million de kilos est passé de 47 à 51 en 2016.

Vaches productrices de lait commercialisé 2006-2016

Production de lait commercialisé 2006-2016





Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Transformation du lait

Avec 41,3% du volume transformé, le fromage reste la principale catégorie de produits. Alors que la production de fromage frais et de séré s'est maintenue à un niveau élevé, celle de fromage à pâte dure a enregistré un net recul. La baisse de la production de lait de consommation a ralenti en 2016.

Le fromage reste en tête

En 2016, 3 433 975 tonnes de lait ont été transformées en divers produits laitiers. La répartition de ce lait entre les groupes de produits a peu varié par rapport à 2015. Avec 41,3% du volume transformé, le fromage reste la principale catégorie de produits. On a transformé en fromage 43,8 millions d'équivalents-lait (EL) de moins qu'en 2015, ce qui correspond à une baisse de 3,0%. La tendance à produire des fromages aux teneurs plus faibles s'est poursuivie. La quantité de fromage produit (-2,1%) a moins reculé que la quantité de lait transformé en fromage.

Au 2e rang, on trouve le beurre, qui représente 16,0 % du lait transformé (-10,4 millions d'EL ou -1,9 %). Il est suivi par le lait de consommation avec 11,3 % (-3,7 millions d'EL ou -0,9 %), les conserves de lait avec 10,9 % (+15,9 millions d'EL ou +4,4 %) et la crème de consommation avec 8,2 % (-6,6 millions d'EL ou -2,3 %).

Voici le total des produits fabriqués en 2016 (cf. pages 33 à 35):

451 223 tonnes de lait de consommation (-0,9%)

284 560 tonnes de produits au lait écrémé (-7,6%)

184 904 tonnes de fromage (-2,1%)

134 042 tonnes de yogourt (-1,9%)

103 627 tonnes de spécialités lactées (-2,7%)

68 814 tonnes de crème de consommation (-2,3%)

51 092 tonnes de poudre de lait et de lait condensé (+2,0%)

48 469 tonnes de beurre (-0,9%)

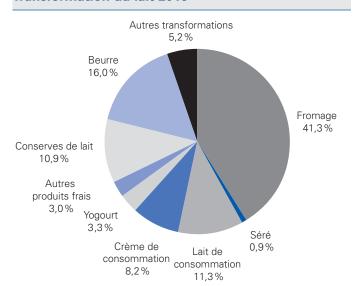
Plus de séré et de fromage avec moins de lait

La comparaison avec 2011 révèle avant tout une augmentation du séré et de la catégorie «Autres transformations» (poudre de lait spéciale et concentrés de protéine lactique). 14,7 millions d'EL de plus ont été transformés en séré, soit 0,4% de la production de lait totale. Le lait de consommation a enregistré une baisse de 27,3 millions d'EL, soit 0,8% de la production totale. En moyenne, la transformation en lait de consommation a baissé de 1,3%.

Par rapport à 2011, 3229 tonnes supplémentaires de fromage ont été produites avec moins de lait (-25,6 millions d'EL) en 2016. Cette évolution est due à un transfert du fromage à pâte dure vers le fromage frais.

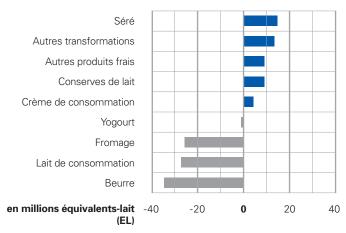
La transformation en beurre, qui sert aussi de produit de régulation, a baissé de 34,6 millions d'EL.

Transformation du lait 2016



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Transformation du lait: variation entre 2011 et 2016



Recul de la production: 38 millions d'EL ou -1,1%

Production fromagère

Malgré un recul de la production, Le Gruyère AOP reste le fromage le plus produit en 2016, avec 26 325 tonnes. Viennent ensuite la mozzarella (23 450 t), le séré (18 936 t) et l'Emmentaler AOP (17 029 t). Avec le Raclette Suisse[®], les variétés citées représentent plus de la moitié de la production fromagère.

Mozzarella, séré et Raclette Suisse® stables

La situation difficile sur le plan des exportations a entraîné une baisse de la production du Gruyère AOP et de l'Emmentaler AOP. Le Gruyère AOP maintient toutefois sa première position, suivi par la mozzarella, malgré un léger recul de la production. Avec Le Gruyère AOP, l'Emmentaler AOP reste la principale variété produite à base de lait de non-ensilage. Ensemble, ils couvrent 23,4% de la production suisse de fromage. Si on considère aussi la mozzarella, le séré et le Raclette Suisse[®], qui sont tous fabriqués avec du lait de centrale, on atteint 53,8% de la production fromagère (cf. page 35).

Recul pour Le Gruyère AOP et l'Emmentaler AOP

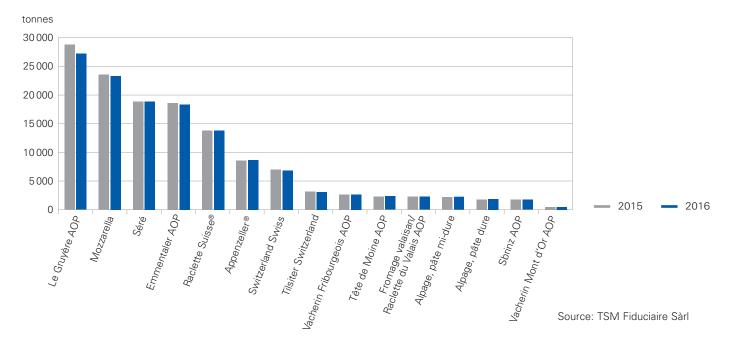
En 2016, les fromagers suisses ont fabriqué 184 904 tonnes de fromage au total, soit 3902 tonnes ou 2,1% de moins qu'en 2015. Le Gruyère AOP a réduit sa production pour atteindre 26 325 tonnes (-2227 t, -7,8%). Avec 23 450 tonnes, la production de mozzarella a légèrement baissé (-101 t, -0,4%). La production de séré, qui a atteint 18 936 tonnes (-28 t, -0,1%), a failli égaler le haut niveau de 2015. L'Emmentaler AOP s'établit à 17 029 tonnes, enregistrant une fois encore un fort recul (-1814 t, -9,6%). Le Raclette Suisse® affiche une faible hausse (+58 t, +0,4%) et atteint 13 687 tonnes.

L'Appenzeller® arrive en sixième position avec 8806 tonnes (+24 t, +0,3 %), une quantité similaire à 2015. Après quatre années de hausse, le Switzerland Swiss enregistre un net recul et perd 1149 tonnes pour atteindre 5795 tonnes (-16,5 %). Environ 70 % de la production de Switzerland Swiss étant exportée, celui-ci est fortement affecté par le franc fort.

Pour les autres spécialités fromagères, le bilan de la production est contrasté. Le Tilsiter Switzerland, le Vacherin Fribourgeois AOP, le Sbrinz AOP et le Vacherin Mont d'Or AOP affichent une légère baisse, alors que le Tête de Moine AOP, le Raclette du Valais AOP et le fromage d'alpage ont progressé.

La production de fromage de chèvre et de brebis gagne en importance. En 2016, 1330 tonnes (+120 t, +9,9%) ont été produites. Elles ne représentent toutefois que 0,7% de la production fromagère suisse.

Production de variétés fromagères en 2015 et en 2016



Assemblée des délégués

Le 12 avril, les délégués de la FPSL se sont réunis en assemblée ordinaire. Ils se sont prononcés sur les objets statutaires et ont décidé de prolonger le financement des mesures de stabilisation du marché jusqu'à fin 2016.

Assemblée ordinaire des délégués du 12 avril

Lors de l'assemblée ordinaire des délégués, les points principaux ont été les affaires statutaires, les élections de remplacement et des informations détaillées sur le marché du lait, la politique agricole et le marketing en faveur du lait. Les délégués ont approuvé les objets statutaires, les comptes annuels consolidés de 2015 et donné décharge aux organes sans discussion.

Élections de remplacement

Les délégués de la FPSL ont rendu hommage aux membres démissionnaires du comité central René Vonlanthen de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL), Andreas Müller du Berner Bauern Verband (BEBV) et Nello Croce de la Federazione ticinese produttori di latte (FTPL). Ils ont élu comme nouveaux représentants: Gabriel Yerly (FSFL), Emilio Bossi (FTPL) et Ulrich Fahrni (BEBV). Michel Bonjean et Nicolas Savary sont les nouveaux suppléants de la Fédération Laitière Valaisanne (FLV) et de la FSFL, respectivement. Christophe Noël (FSFL) a quant à lui été élu premier vice-président de la FPSL pour succéder à René Vonlanthen et représenter la Suisse latine.

Poursuivre la stabilisation du marché

Préalablement à l'assemblée des délégués, la poursuite des mesures de stabilisation du marché a été très débattue. Sur la base de l'orientation stratégique décidée en 2013, la FPSL a participé, en collaboration avec les organisations de commercialisation du lait, à des mesures d'allègement du marché en 2014 et en 2015. Après que les quatorze actionnaires de LactoFama actifs dans la commercialisation du lait se soient prononcés en faveur d'une prolongation du financement jusqu'à fin 2016, le comité central de la FPSL a soumis à l'assemblée des délégués l'approbation d'un financement analogue. Les délégués ont accepté la proposition de poursuite du financement par la contribution de 0,35 centime par kilo de lait jusqu'au 31 décembre 2016 par 147 oui, 9 non et 9 abstentions.

Décisions financières

Les délégués ont décidé que les organisations membres continueraient de prélever, par kilo de lait commercialisé par les producteurs affiliés, les contributions ci-après pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017:

- Fonds de marketing: 0,525 centime*
- Marketing générique pour le fromage suisse: 0.2 centime*
- Contribution à la stabilisation du marché: 0,35 centime**
- Financement de la défense professionnelle FPSL: 0.15 centime
- Encaissement de la contribution à l'Union suisse des paysans: 0,04 centime
- * Les contributions au Fonds de marketing de la FPSL et en faveur du marketing générique pour le fromage suisse bénéficient de la force obligatoire générale.
- ** Jusqu'au 31 décembre 2016

Pression internationale

Lors de son allocution, le président, Hanspeter Kern, a souligné que 2016 aussi serait une année difficile. Il a en outre indiqué que les mesures prises en 2015 avaient été efficaces. «Bien que les prix du lait de centrale soient très bas, l'écart avec le prix européen est plus grand que jamais», a-t-il affirmé. Pour que cette différence puisse être maintenue, les producteurs doivent présenter un front uni. En outre, tout doit être mis en œuvre pour renforcer la position des producteurs face aux transformateurs dans les négociations. La FPSL continuera à soutenir les efforts de collaboration stratégique entre les organisations de commercialisation du lait, afin de renforcer leur position sur le marché face aux secteurs en aval.

Les délégués ont en outre pris acte des éléments principaux du programme d'activités:

- Solution de remplacement de la loi chocolatière avec maintien de la valeur ajoutée en Suisse.
- Amélioration des paiements directs (programmes SRPA, SST et PLVH).
- Rencontres avec les distributeurs pour les sensibiliser à la situation des producteurs suisses de lait.
- Application correcte et systématique de la segmentation et un prix indicatif A le plus élevé possible.
- Marketing Swissmilk pour encourager les consommateurs à acheter du lait et des produits laitiers suisses.

Journées régionales d'information

Dans le cadre des journées régionales d'information organisées à Egerkingen (SO), Kirchberg (SG), Neyruz (FR) et Thoune (BE) entre le 7 et le 11 novembre 2016, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a présenté les thèmes d'actualité du marché et de la politique. Ces journées s'adressent aux délégués de la FPSL et aux décideurs au sein des producteurs de lait. Elles remplacent l'assemblée des délégués d'automne.

Lors des journées régionales, quelque 270 représentants ont participé aux discussions animées et critiques, mais néanmoins constructives, qui ont principalement porté sur les thèmes suivants.

La situation du marché demeure difficile

Les analyses internationales et nationales du marché laissent certes entrevoir une amélioration de la situation, mais il faut rester prudent dans l'examen de ces données. Alors que la production est en recul, on observe également une baisse des ventes. Le franc fort continue de freiner les exportations de fromage. Au premier semestre 2016, on a enregistré un recul de 1,4 % des ventes de produits de laiterie.

Cette situation a conduit à une amélioration à court terme du prix B. Pour le prix indicatif A, il faudra encore attendre de fortes impulsions sur le marché international avant d'envisager une adaptation.

Pas de réduction des moyens financiers de la Confédération

Lors des discussions sur le budget de la Confédération, la FPSL a soutenu les représentants de l'agriculture afin de s'assurer que les ressources promises à l'agriculture productive comme rétribution pour ses prestations ne soient pas diminuées.

Les moyens financiers utilisés jusqu'à présent pour les produits de la loi chocolatière (94,6 millions par année) ne

doivent pas être réduits non plus. La mise en œuvre des décisions de l'OMC ne doit pas cacher un programme d'économies. C'est pourquoi le supplément laitier de quatre centimes doit être fixé dans la loi. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra maintenir ce débouché pour 11 % de la production suisse de lait de centrale.

Les membres de la FPSL ont également discuté de leur position sur les quatre initiatives populaires agricoles en cours. L'initiative pour la sécurité alimentaire rencontre un large soutien auprès des producteurs de lait. Le contreprojet actuel doit toutefois faire l'objet d'un examen sérieux. La FPSL viendra prêter main forte à l'Union suisse des paysans afin de présenter un front uni.

Mise en avant de la «provenance suisse»

La campagne à succès Swiss milk inside se démarque parmi les activités actuelles et futures du marketing générique. Lancée en 2015 en réponse à l'abandon du taux plancher entre le franc et l'euro, cette promotion de fidélité s'est transformée en véritable instrument permettant de mettre en avant l'origine suisse des produits dans les rayons des magasins. Les résultats de la campagne 2016 pour les yogourts, à laquelle tous les acteurs de la filière laitière ont participé, avaient dépassé ceux de la campagne précédente avant même la fin de la promotion. Outre ces activités classiques de promotion des ventes directement au point de vente, on mènera à l'avenir des mesures de communication générale qui mettront l'accent sur la valeur ajoutée du lait suisse.



Échange d'informations soutenu lors des journées régionales; celles-ci sont l'occasion pour les producteurs de lait de discuter ouvertement entre eux.

Comité central

Le comité central de la FPSL a tenu sept séances ordinaires en 2016. La situation difficile qui règne sur le marché du lait de centrale, la collaboration future au sein de la branche et le rôle de la Confédération ont constitué les thèmes principaux d'une séance extraordinaire et d'un séminaire interne.

21 janvier: difficultés sur le marché du lait

- Le comité central débat de la situation difficile qui règne sur le marché du lait. Dans un communiqué de presse, on appelle à réduire la quantité de 3% et on demande aux acteurs du marché d'assumer leurs responsabilités.
- La prise de position sur les enveloppes financières 2018–2021 destinées à l'agriculture est approuvée.
- L'augmentation de la participation de la FPSL dans Schweizer Agrarmedien est approuvée dans son principe. La décision concernant cette augmentation sera prise lors de l'AG de Schweizer Agrarmedien en mars.
- À la suite des décisions de la conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi, le comité central décide de participer à la refonte de la loi chocolatière d'aide à l'exportation en axant ses actions sur l'intérêt à long terme des producteurs et de la place économique suisse.

9 mars: préparation de l'assemblée des délégués

- Le comité central décide d'allouer 1,2 million de francs supplémentaires, issu de l'encaissement des contributions (0,35 ct./kg) de 2015, aux mesures d'allègement du marché menées par LactoFama. Le comité central décide d'y affecter un montant supplémentaire d'au maximum 5,3 millions de francs, sous réserve d'approbation par l'assemblée des déléqués le 12 avril 2016.
- Le comité central prépare les décisions soumises à l'assemblée des délégués du printemps. Il décide de proposer aux délégués d'approuver les comptes 2015 et le rapport annuel 2015.
- La prise de position de la FPSL relative à la loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017–2019 est approuvée.
- Conformément à une proposition de la fédération laitière de Suisse centrale (ZMP), le comité central demande à la FPSL de mieux faire valoir, auprès de l'Union suisse des paysans (USP), les revendications des producteurs concernant la position de l'économie laitière dans l'économie, l'agriculture et la politique et d'agir de concert.

11 mai: préparation du sommet du lait

- Le comité central mène un débat approfondi sur la situation difficile qui règne sur le marché du lait et décide d'organiser un sommet du lait le vendredi 27 mai 2016, en collaboration avec l'USP et l'IP Lait.
- Le comité central décide d'organiser un séminaire interne de la FPSL le jeudi 15 septembre 2016.
- Le comité central approuve le concept de communication avec les objectifs et enseignements stratégiques et opérationnels relatifs aux trois axes prioritaires «amélioration de la visibilité», «précision du positionnement» et «ajustements organisationnels».

23 juin: entretien avec J. Schneider-Ammann

- Lors de l'entretien avec Johann Schneider-Ammann, président de la Confédération, celui-ci a enjoint la FPSL, l'USP et l'IP Lait de formuler des objectifs communs visant à préciser l'art. 37 LAgr.
- LactoFama a terminé ses activités saisonnières pour 2016.
- Le comité central approuve le budget pour la mesure Swiss milk inside sur les vogourts.
- S'agissant de l'augmentation du capital social d'Appenzeller Schaukäserei, Stein AR, le comité central accepte de souscrire 1230 nouvelles actions.

1er juillet: séance extraordinaire

- Le comité central élit Stefan Arnold comme chef du département du marketing et comme membre de la direction de la FPSL.
- La séance du comité central est suivie d'une séance avec les présidents et d'autres représentants des grandes organisations de commercialisation du lait. Une première discussion est menée sur les approches et mesures pour le marché laitier en 2017 et la suite des démarches est définie.

1^{er} septembre: élection du nouveau directeur

- Le comité central élit Stephan Hagenbuch à la fonction de directeur de la FPSL.
- Le comité central est informé de l'état actuel des mesures de stabilisation du marché de LactoFama et entame le débat sur l'orientation de la mesure en 2017. On prévoit de poursuivre la discussion lors du séminaire interne du 15 septembre et de prendre les décisions lors de la séance du comité central d'octobre.
- Le département du marketing présente le bilan intermédiaire de la mesure spéciale Swiss milk inside, qui est très réjouissant.

6 octobre: situation du marché et mesures

- A la suite du séminaire interne du 15 septembre 2016, le comité central mène d'intenses discussions de synthèse sur les thèmes abordés «Défis sur le marché du lait, mesures 2017 et au-delà», «Organisation de la FPSL (affiliation, contributions, encaissement, relations avec d'autres organisations)» et «Conditions-cadres politiques et stratégie relative à la qualité et à la valeur ajoutée de l'IP Lait». Il charge la direction de la FPSL de remplir les mandats définis.
- Conformément à une proposition de ZMP, on décide de procéder en 2017 à un examen de la structure organisationnelle de la FPSL avec l'appui d'une agence externe.
- Au vu de l'évolution du marché et des difficultés d'encaissement, le comité central décide de renoncer à l'encaissement de moyens pour les mesures de stabilisation du marché de 2017. Les moyens encaissés d'ici fin 2016 et encore disponibles pour de telles mesures sont libérés pour les activités 2017, permettant à LactoFama d'intervenir encore dans une moindre mesure en 2017. Il faut se pencher rapidement sur l'élaboration de nouvelles mesures d'allègement en vue de 2018.
- Le comité central prend connaissance du fait que la date du passage de témoin du directeur actuel Kurt Nüesch à Stephan Hagenbuch a été avancée au 1^{er} novembre 2016.

7 décembre: approbation des budgets 2017

- Le comité central prend connaissance des activités prévues en 2017 et approuve les budgets partiels du marketing, du fonds de soutien et de la défense professionnelle.
- Le comité central prend connaissance de la décision des présidents de cercle de Prolait, à savoir que les contributions en souffrance seront payées à la FPSL immédiatement et sans réserve.
- Le comité central approuve la prise de position sur la solution de remplacement de la loi chocolatière. Elle sera déposée en coordination avec l'USP le 19 janvier 2017.
- Le comité central prend position quant à l'enquête concernant le prélèvement des contributions menée par l'USP auprès de ses membres.
- Initiative pour la sécurité alimentaire: le comité central soutient la position de l'USP, à savoir de recommander, pour l'instant, d'accepter l'initiative pour la sécurité alimentaire ainsi que le contre-projet direct.
- L'ébauche du projet d'examen de la structure organisationnelle de la FPSL est approuvée et le groupe de travail créé.
- Le comité central décide de soutenir la mise sur pied d'un service sanitaire pour les veaux et d'y adhérer en qualité de membre collectif.

Comité directeur

Le comité directeur, fort de cinq membres, s'est réuni à trois reprises. Il a pris des décisions concernant les ressources humaines ou préparé celles-ci à l'intention du comité central; il a traité des objets relatifs aux placements et à la fondation de prévoyance de la FPSL et a préparé d'autres dossiers.

Commission «lait de fromagerie»

Au cours de quatre séances, on a échangé des informations sur le marché et discuté des orientations prises par la politique agricole, comme le remplacement de la loi chocolatière. Des intervenants externes ont présenté des exposés sur la mise en œuvre de la Stratégie Antibiorésistance (StAR) et la privatisation de la production de cultures fromagères. Lors de la traditionnelle séance extra muros d'été qui s'est tenue à Tourtemagne, les membres de la commission ont pu notamment visiter la fromagerie Augstbord et le site de fabrication de fromage et d'affinage de Cremo et Alpgold à Sierre, dans une ambiance propice à favoriser les échanges et la compréhension mutuelle.

Rapport financier: comptes annuels 2016

Les comptes consolidés 2016 bouclent sur un résultat de -1,1 million de francs et sont donc nettement inférieurs au budget. Cet écart s'explique notamment par la décision de dernière minute de réitérer la mesure de promotion des ventes Swiss milk inside, qui avait été lancée pour la première fois en 2015. En 2016, la campagne nationale a porté uniquement sur les yogourts et a, une fois encore, largement dépassé les attentes. L'écart entre les chiffres est également dû au fait que le résultat financier net budgété n'a pas été atteint. En raison des taux bas, les perspectives de rendement sont particulièrement faibles. Le régime de taux négatifs appliqué par la Banque nationale suisse (BNS) constitue également un important défi. Afin d'éviter les taux négatifs, on a complété le portefeuille des titres principalement avec des obligations d'entreprise et des actions de titres suisses de premier ordre (blue chips) à dividendes élevés. De plus, conformément à sa pratique d'évaluation, la FPSL ne comptabilise les gains sur le cours des titres qu'au moment de leur réalisation, alors que les pertes de cours comptables sont immédiatement inscrites au résultat.

Sur le plan opérationnel, le résultat d'exploitation (EBIT) des trois comptes partiels affiche une perte nettement plus importante qu'en 2015 et que celle prévue par le budget. Le résultat opérationnel de -3,7 millions de francs est inférieur de 2,0 millions de francs au montant budgété de -1,7 million de francs. La campagne publicitaire Swiss milk inside, qui a remporté un franc succès auprès des consommateurs, a eu un impact négatif sur le résultat. Les fonds générés par le transfert du magazine culinaire Le Menu ont atténué quelque peu ces effets. L'OFAG a par ailleurs accordé un crédit spécial supplémentaire à la campagne Swiss milk inside. Le budget prévoyait une quantité de lait inchangée, mais un recul des quantités de -1,5% a été enregistré en 2016 par rapport à 2015.

Bilan consolidé de la FPSL au 31 décembre 2016				
Actifs (en milliers de CHF)	2016	%	2015	%
Liquidités – 8,8 millions de francs affectés (AD 14.4.2004)	28 428	28,1	48 691	48,2
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	32 585	32,2	16 056	15,9
Créances découlant des livraisons et des prestations	12 601	12,4	14 117	14,0
Autres créances à court terme	4 579	4,5	680	0,7
Réserves et prestations non facturées	384	0,4	415	0,4
Actifs de régularisation	6 732	6,7	5 733	5,7
Total actifs circulants	85 309	84,3	85 692	84,8
Immobilisations financières	1 623	1,6	1 626	1,6
Participations	581	0,6	92	0,1
Immobilisations corporelles meubles	655	0,6	704	0,7
Terrains et constructions	12 925	12,8	12 720	12,6
Immobilisations incorporelles (logiciels)	126	0,1	183	0,2
Total actifs immobilisés	15 909	15,7	15 324	15,2
Total actifs	101 218	100,0	101 017	100,0
Passifs (en milliers de CHF)				
Engagements découlant des livraisons et des prestations	11 666	11,5	9 0 7 6	9,0
Autres engagements à court terme	801	0,8	599	0,6
Passifs de régularisation	1 789	1,8	3 246	3,2
Provisions à court terme	959	0,9	1 015	1,0
Total capital étranger à court terme	15 215	15,0	13 937	13,8
Autres engagements à long terme	125	0,1	125	0,1
Provisions et postes similaires prévus par la loi	9 795	9,7	9 7 5 6	9,7
Total capital étranger à long terme	9 921	9,8	9 881	9,8
Capital social	3 000	3,0	3 000	3,0
Capital des fonds	26 522	26,2	27 114	26,8
Bénéfices cumulés de l'année précédente	47 676	47,1	47 121	46,6
Bénéfice (+)/perte (-) de l'exercice	-1 116	-1,1	-37	0,0
Total capitaux propres	76 083	75,2	77 198	76,4
Total passifs	101 218	100,0	101 017	100,0

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice, le bilan présente une situation financière saine, comme en 2015. Avec 101,2 millions de francs, le bilan consolidé affiche une légère hausse, qui se monte à 0,2 million. Le pourcentage de capital propre a reculé de 1,2 point de pourcentage en raison de l'excédent de charges et atteint ainsi 75% à la fin de l'année (2015:76%). Dans les actifs, l'extension du portefeuille des titres en raison des taux négatifs prévus se répercute sur les réserves de liquidités ordinaires.

On peut dire que la situation des liquidités reste stable et sa gestion prudente. Face aux actifs circulants de 85 millions de francs, le capital étranger à court terme s'élève à 15 millions de francs. Dans le domaine des placements, la conservation de la substance est prioritaire par rapport aux stratégies risquées d'optimisation du rendement. Les actifs circulants représentent environ 84% de la somme du bilan. La reprise d'immeuble effectuée en février 2017 entraînera un transfert des actifs circulants vers les actifs immobilisés à hauteur d'environ 10% de la somme du bilan. Quant aux passifs, ils se caractérisent par un bon équilibre entre capital étranger et capital propre à court et à long terme. Les investissements sont entièrement financés par des fonds propres. Comme précédemment, il n'y a aucun financement étranger avec charges d'intérêts (leasing non compris).

Dans un contexte économique particulièrement difficile, marqué par une forte volatilité, des surprises sur le plan politique et des taux négatifs, le résultat financier net, qui se monte à 0,1 million de francs, est nettement inférieur au 1,0 million prévu. Le résultat comprend notamment les pertes de cours comptables sur les actions et les obligations, qui s'élèvent à -0,9 million de francs. Les gains sur le cours des titres non réalisés, qui atteignent environ 1,15 million de francs en 2016, ne sont cependant pas pris en compte. Depuis 2012, les titres sont évalués selon le principe de l'imparité, comme à l'accoutumée. Avec 0,6 million de francs, le résultat immobilier apporte une contribution à tendance croissante à la compensation de la perte d'exploitation opérationnelle.

Conformément à la décision de l'assemblée des délégués de la FPSL du 12 avril 2016, la contribution des producteurs en faveur de la stabilisation saisonnière du marché, appliquée depuis décembre 2014, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016. Durant l'année sous revue, les contributions facturées (0,35 ct./kg) s'élèvent à 11,3 millions de francs au total. Le comité central a décidé de libérer 10,35 millions de francs pour 2016. Dans les faits, 10,1 millions de francs ont été alloués aux mesures saisonnières de LactoFama AG. Le solde, à affectation liée et géré par le comité central, a été inscrit aux passifs du bilan avec un effet neutre sur le résultat.

S'agissant des coûts, à savoir les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, on constate que le budget a été clairement respecté. Avec une perte consolidée de -1,1 million de francs, force est de constater que les objectifs financiers de la FPSL, qui ont servi de garde-fous pour l'exercice 2016, n'ont globalement pas été atteints, bien qu'on ait fait preuve d'une discipline stricte en matière de coûts.

Compte de résultat consolidé de la FPSL au 31 décembre 2016						
(en milliers de CHF)	2016	%	2015	%		
Produit net des livraisons et des prestations	46 706	100,0	48 769	100,0		
Charges de matériel et prestations de tiers	- 31 264	- 66,9	- 31 458	- 64,5		
Bénéfice brut (+)/perte brute (-)	15 443	33,1	17312	35,5		
Charges de personnel	- 11'907	- 25,5	- 11896	- 24,4		
Autres charges d'exploitation	-6'578	- 14,1	- 6837	- 14,0		
Bénéfice (+)/perte (-) d'exploitation avant impôts, intérêts et amortissements (EBITDA)	- 3'042	- 6,5	- 1 421	- 2,9		
Amortissements sur les actifs immobilisés	- 640	- 1,4	- 617	- 1,3		
Bénéfice (+) / perte (-) d'exploitation avant impôts et intérêts (EBIT)	- 3 682	- 7,9	- 2038	- 4,2		
Charges financières	- 1 085	- 2,3	- 355	- 0,7		
Produits financiers	1 197	2,6	1 557	3,2		
Bénéfice (+)/perte (-) d'exploitation avant impôts (EBT)	- 3 569	- 7,6	- 837	- 1,7		
Frais liés aux immeubles	- 189	- 0,4	- 76	- 0,2		
Produit des immeubles	760	1,6	613	1,3		
Charges uniques, hors période ou extraordinaires	- 310	- 0,7	- 236	- 0,5		
Produits uniques, hors période ou extraordinaires	2315	5,0	663	1,4		
Bénéfice (+)/perte (-) avant impôts	- 993	- 2,1	127	0,3		
Impôts directs	- 123	- 0,3	- 164	- 0,3		
Bénéfice (+)/perte (-) de l'exercice	- 1 116	- 2,4	- 37	- 0,1		

Compte de résultat consolidé

Les produits nets d'un montant total de 46,7 millions de francs proviennent pour moitié environ des contributions des producteurs et pour un tiers environ de prestations propres. Ils sont complétés par des fonds fédéraux. Les charges d'exploitation et de matériel se montent à 49,7 millions de francs, prestations de tiers comprises.

Après amortissements, le résultat d'exploitation/EBIT affiche un déficit de -3,7 millions de francs. Compte tenu du résultat financier net, du résultat immobilier et du résultat du domaine neutre, on obtient finalement un excédent de charges consolidé de -1,1 million de francs.

Comptes partiels 2016: comptes de la Fédération

À l'instar de 2015, les comptes de la Fédération affichent un résultat d'exploitation opérationnel (EBIT) négatif de -1,0 million de francs. Le résultat financier net et le résultat immobilier, qui ensemble s'élèvent à environ 0,7 million de francs, ne suffisent pas à compenser et à équilibrer ce résultat en 2016. Les charges de personnel, le poste le plus important des coûts, sont en revanche dans le cadre du budget. Il faut maintenant présenter séparément dans les charges extraordinaires les versements à la réserve des contributions de l'employeur, constituée auprès de l'institution de prévoyance. Au bout du compte, les comptes de la Fédération bouclent avec un excédent de charges de -0,5 million de francs alors que le budget prévoyait un résultat équilibré.

Fonds de soutien

Le compte de résultat 2016 du Fonds de soutien est similaire à celui de 2015. Dans le budget, on avait tenu compte des contributions pour la stabilisation saisonnière du marché pour la période de janvier à avril 2016. Pour des raisons fiscales, le prélèvement des contributions et l'allocation subséquente des fonds aux mesures saisonnières de LactoFama AG sont comptabilisés dans le bilan et n'ont donc aucune incidence sur le résultat. Comme en 2015, les comptes annuels bouclent sur un excédent de charges de -0,04 million de francs. Le résultat des produits et des charges de la communication générique pour le fromage d'alpage suisse est neutre, comme à l'accoutumée.

Fonds de marketing

Le deuxième volet de la mesure Swiss milk inside et la vente du magazine culinaire Le Menu ont eu d'importantes répercussions sur les comptes annuels du Fonds de marketing. Le résultat d'exploitation opérationnel (EBIT) affiche un déficit de -2,7 millions de francs, alors que le budget prévoyait un résultat équilibré. Le résultat unique exceptionnel, dû en grande partie au facteur Le Menu, permet de compenser partiellement ce résultat. Le compte partiel boucle sur un résultat de -0,6 million de francs.

Rapport de situation

Marche des affaires et situation économique

Le rapport annuel contient les principales informations du rapport de situation visées à l'art. 961c CO.

Moyenne annuelle du nombre de postes à plein temps

En 2016, le nombre de postes à plein temps à la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) s'élevait en moyenne annuelle à 135. En raison surtout du caractère saisonnier des activités de marketing, l'effectif du personnel connaît d'importantes variations. En moyenne annuelle, on dénombrait 92 équivalents plein-temps occupant un poste fixe.

Réalisation d'une évaluation des risques

Le comité directeur a traité du thème des risques potentiels. Au moyen d'un catalogue des risques, il a répertorié, évalué, pondéré et classé les risques, avant de fixer des mesures. Conformément à la planification, les facteurs de risque sont examinés au moins une fois par année et, le cas échéant, complétés ou rectifiés.

Situation des commandes et des mandats/activités de recherche et de développement

La FPSL est l'organisation faîtière des producteurs suisses de lait. Dans le cadre de cette fonction, elle participe à des projets de recherche, principalement en collaboration avec des instituts de recherche et de formation. Ces projets ont des liens avec l'agriculture, et plus particulièrement avec l'économie laitière en général.

Événements exceptionnels et perspectives de l'entreprise

Le rapport annuel contient toutes les informations essentielles à ce propos.

Annexe aux comptes annuels 2016

1. Raison sociale, nom, forme juridique et siège

Producteurs Suisses de Lait PSL Société Coopérative avec siège à Berne (numéro IDE: CHE-105.903.217 TVA)

2. Indications concernant les principes utilisés pour l'établissement des comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis selon le principe de précaution et sont conformes aux nouvelles dispositions légales sur l'établissement des comptes annuels en vertu des art. 957 à 962 CO.

En vertu du principe de précaution et dans l'intérêt de la société coopérative, les amortissements, les corrections de valeur et les provisions peuvent dépasser la mesure nécessaire au point de vue de l'économie d'entreprise.

Les principes suivants ont été appliqués lors de l'établissement des comptes annuels:

2.1. Titres des actifs circulants et corrections de valeur

Les titres des actifs circulants sont des titres négociés en bourse et servant de réserve de liquidités. Depuis 2012, ils sont estimés selon le principe de la valeur la plus basse, soit, au maximum, à la valeur d'acquisition, soit à la valeur boursière si elle est inférieure. Dans le but de réduire les répercussions des fluctuations de cours sur le résultat, une correction de valeur de 4% pour les obligations et de 30% pour les actions est constituée à partir de l'année sous revue. Les taux appliqués jusqu'en 2015 se montaient à 7,5% pour les obligations et 50% pour les actions.

2.2. Créances découlant des livraisons et des prestations

Les créances découlant des livraisons et des prestations sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. La correction de valeur (ducroire) correspond à un forfait de 5 % majoré des corrections individuelles connues.

2.3. Actifs immobilisés

Les amortissements sur les actifs immobilisés sont calculés selon la méthode linéaire. Dans les limites du droit fiscal, les éventuels amortissements immédiats sont estimés par la direction au cas par cas, suivant les besoins.

2.4. Provisions

La hauteur des provisions est fixée par la direction sur la base d'une estimation prudente.

3. Postes du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé: indications, ventilation et explications

Les indications détaillées, la ventilation et les explications sont consultables et peuvent être justifiées dans leur intégralité. Ces informations étaient intégrées aux documents destinés au contrôle ordinaire des comptes annuels.

4. Participations importantes	31.12.2016	31.12.2015
Emmentaler Schaukäserei AG avec siège à Affoltern im Emm	nental	
Capital-actions Capital-actions	4 954 000	4 954 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	1 559 000	1 559 000
Part des droits de vote	31%	31%
Appenzeller Schaukäserei AG avec siège à Stein (AR)		
Capital-actions	2 550 000	1 353 000
Participation au capital, valeur comptable CHF 369 001	783 000	414 000
Part des droits de vote	31%	31%
Société coopérative «Laiterie de Gruyères» avec siège à Pri	ingy	
Capital social	2 020 000	2 020 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	664 000	664 000
Part des droits de vote	33%	33%
Schweizer Agrarmedien AG avec siège à Berne		
Capital-actions	1 320 000	1 000 000
Participation au capital, valeur comptable CHF 120 001	420 000	300 000
Part des droits de vote	32%	30%
Branchenorganisation Butter GmbH avec siège à Berne		
Capital social	500 000	500 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	168 000	168 000
Part des droits de vote	34%	34%
Le Journal Agri Sàrl avec siège à Lausanne		
Capital-actions	505 000	505 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	104 000	104 000
Part des droits de vote	21%	21%
TSM Fiduciaire Sàrl avec siège à Berne		
Capital social	270 000	270 000
Participation au capital, valeur comptable	62 000	62 000
Part des droits de vote	23%	23%
5. Engagements de loyer ou découlant d'opérations de le	asing 2016	2015
Échéance au cours des 12 prochains mois	1 155 301	1170872
Échéance dans plus de 12 mois	5 168 109	6346353
	6 3 2 3 4 1 0	7517224
6. Autres indications	31.12.2016	31.12.2015
Engagements envers l'institution de prévoyance	122 847	_

7. Événements importants survenus après la date de clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et le contrôle des comptes annuels par l'organe de révision le 9 février 2017.

8. Honoraires de l'organe de révision	2016	2015
Honoraires pour les prestations en matière de révision	65 865	61 745
Honoraires pour les autres prestations	3 495	8 253
	69 360	69 998

Les prestations fournies en 2015 consistaient, pour l'essentiel, dans l'activité de conseil concernant les nouvelles dispositions légales sur l'établissement des comptes annuels et dans la révision d'une fondation affiliée, qui a également été effectuée durant l'exercice 2016.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés à l'assemblée des délégués de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints (comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, les flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016) de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL.

comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Responsabilité du comité d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiffre 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du comité d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 2 mars 2017

Dr. Röthlisberger AG

René Peterhans Ha Expert-comptable diplômé Ex

Expert-réviseur (Responsable de la révision)

Hanny Meister

Experte-comptable diplômée

Experte-réviseuse

Membres de la FPSL

Organisation Président	Gérant Adresse	Téléphone Fax Courriel Internet	Nombre de délégués
VMMO Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost Hanspeter Egli	Rebecca Scheidegger Poststrasse 13 9200 Gossau	Tél. 071 387 48 48 Fax 071 387 48 42 info@milchbauern.ch www.milchbauern.ch	38
BEBV Berner Bauern Verband Präsident Fachkommission Milch Ulrich Fahrni	Adrian Affolter (Fachkommission Milch) Milchstrasse 9 Postfach 3072 Ostermundigen	Tél. 031 938 22 22 Fax 031 938 22 50 info@bernerbauern.ch www.bernerbauern.ch	18
ZMP Zentralschweizer Milchproduzenten Thomas Oehen	Pirmin Furrer Friedentalstrasse 43 6002 Lucerne	Tél. 041 429 39 00 Fax 041 429 39 01 zmp@zmp.ch www.zmp.ch	22
MIBA Fédération laitière du Nord-Ouest de la Suisse Daniel Schreiber	Christophe Eggenschwiler Andlauring 30b 4147 Aesch BL	Tél. 061 377 84 00 Fax 061 377 84 19 info@mibabasel.ch www.mibabasel.ch	14
TMP Thurgauer Milchproduzenten Ruedi Schnyder	Jürg Fatzer Industriestrasse 9 Postfach 412 8570 Weinfelden	Tél. 071 626 20 50 Fax 071 626 20 55 info@milchthurgau.ch www.milchthurgau.ch	13
MPM Milchproduzenten Mittelland Andreas Hitz	Marco Genoni Obertelweg 2 Postfach 5034 Suhr	Tél. 062 855 53 53 Fax 062 855 53 54 marco.genoni@mpm-suhr.ch www.mpm-suhr.ch	8
BEMO Berner Emmi-Milchlieferanten Thomas Hirsbrunner	Thomas Hirsbrunner Otterbach 4 3463 Häusermoos i. E.	Tél. 031 971 18 50 fam.hirsbrunner@bluewin.ch	7
FTPL Federazione ticinese produttori di latte Nello Croce	Alessandro Corti Via Gorelle 6592 S. Antonino	Tél. 091 850 27 94 Fax 091 850 27 77 info@ftpl.ch	3
FSFL Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie Gabriel Yerly	André Brodard Route de Riaz 95 Case postale 427 1630 Bulle	Tél. 026 919 89 19 Fax 026 919 89 18 fsfl@fsfl.ch	18
PROLAIT Fédération laitière Marc Benoit	Eric Jordan Route de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains	Tél. 024 424 20 10 Fax 024 424 20 19 info@prolait.ch www.prolait.ch	12
FLV Fédération Laitière Valaisanne Michel Bonjean	Clément Délétroz Route des Lacs 32 3960 Sierre	Tél. 027 455 69 72 Fax 027 455 69 74 clement.deletroz@flv-wmv.ch www.flv.ch	4
LRG Fédération des Laiteries Réunies de Genève Olivier Berlie	Philippe Lebrun Chemin des Aulx 6 Case postale 1055 1211 Genève 26	Tél. 022 884 80 00 Fax 022 884 80 09 info@laiteries-reunies.ch www.lrgg.ch	3

État au 31 décembre 2016

Composition des organes

Président d'honneur

Kühne Josef, Benken SG

Comité central	Organisation	Suppléants au comité central
Kern Hanspeter, Buchberg SH, président		
Egli Hanspeter, Trachslau SZ	VMMO	Preisig Alfred, Frümsen SG
Bachmann Ernst, Flach ZH	VMMO	
Häcki Karl, Hausen am Albis ZH	VMMO	
Werder Urs, Ganterschwil SG	VMMO	
Fahrni Ulrich, Rumisberg BE	BEBV	Affolter Adrian, Ostermundigen BE
Schaad Andreas, Bettenhausen BE	BEBV	
von Känel Christian, Lenk im Simmental BE	BEBV	
Oehen Thomas, Lieli LU	ZMP	Furrer Pirmin, Lucerne LU
Arnold Christian, Seedorf UR	ZMP	
Schreiber Daniel, Wegenstetten AG	MIBA	Eggenschwiler Christophe, Aesch BL
Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2e vice-président	TMP	Fatzer Jürg, Weinfelden TG
Hitz Andreas, Untersiggenthal AG	MPM	Genoni Marco, Suhr AG
Hirsbrunner Thomas, Häusernmoos i.E. BE	BEMO	Dummermuth Jürg, Thörishaus BE
Bossi Emilio, Ambri TI	FTPL	Corti Alessandro, S. Antonino TI
Yerly Gabriel, Berlens FR	FSFL	Savary Nicolas, Sâles FR
Noël Christophe, Vuissens FR, 1er vice-président	FSFL	
Benoit Marc, Romainmôtier VD	PROLAIT	Glauser Eric, Villars-le-Terroir VD
Roch Didier, Ballens VD	PROLAIT	
Berlie Olivier, La Rippe VD	LRG	Treboux Bernard, Bassins VD
Tornay Laurent, Orsières VS	FLV	Bonjean Michel, Vouvry VS

Comité directeur

Kern Hanspeter, Buchberg SH, président Noël Christophe, Vuissens FR, 1^{er} vice-président Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2^e vice-président Oehen Thomas, Lieli LU Tornay Laurent, Orsières VS

Organe de contrôle

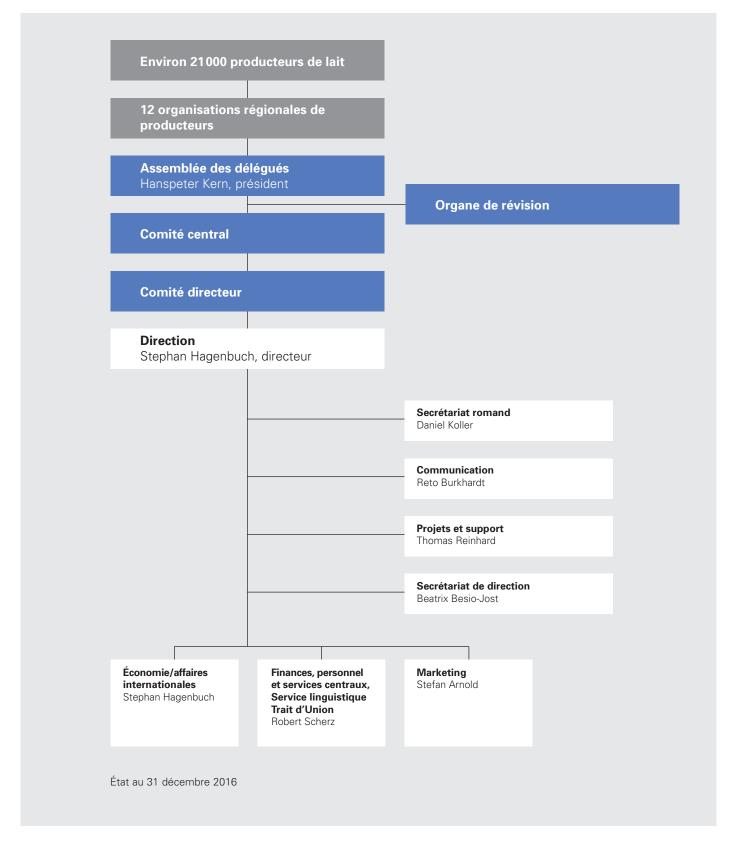
Dr. Röthlisberger AG, Berne

Direction

Hagenbuch Stephan, directeur, Marly FR Arnold Stefan, Zurich ZH Scherz Robert, Bremgarten BE Koller Daniel, Montsevelier JU

La composition du comité central est valable pour la période statutaire 2015-2019.

Organigramme de la FPSL



Documentation: chiffres-clé

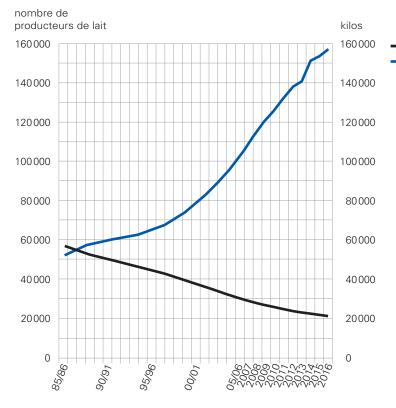
Chiffres-clé de la production laitière en Suisse

Domaines exploités toute l'année sans les exploitations d'estivage	Année 95/96	laitière 00/01	05/06	Anné 2010	e civile 2015	2016		riation 5/2016 %
Nombre de producteurs de lait*	44 360	38 082	30 163	26 097	21 765	20 987	- 778	- 3,6
Surface agricole utile moyenne par exploitation, en hectares	19,1	19,1	21,4	23,0	25,1	26,0	0,9	3,6
Nombre de vaches laitières pour la production de lait commercialisé	689 023	615 645	565 200	566 047	546 553	537 528	- 9 025	- 1,7
Nombre moyen de vaches par exploitation	15,5	16,2	18,7	21,7	25,1	25,6	0,5	2,0
Livraison moyenne par exploitation, en kilos	68 248	81 691	101 589	127 082	154 705	158 045	3 340	2,2
Livraison moyenne par hectare, en kilos	3 573	4 277	4 747	5 518	6 079	6 083	4	0,1
Livraison moyenne par vache, en kilos	4 394	5 053	5 421	5 859	6 161	6 171	10	0,2
Performance laitière moyenne par vache du herd-book, en kilos**	5 842	6 405	7 044	7 237	7 512	7 572	60	0,8

^{*} Exploitations à l'année et communautés d'exploitation (sans les exploitations d'estivage)

Source: TSM Fiduciaire Sàrl, Statistique laitière

Évolution du nombre de producteurs de lait et des livraisons de lait de 1985 à 2016



 Nombre de producteurs de lait
 Livraison moyenne de lait par exploitation, en kilos

Depuis l'année laitière 2000/01, le nombre de producteurs de lait a diminué de 44,9 % tandis que la production moyenne par exploitation a augmenté de 99,6 %.

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

^{**} Année de contrôle mai–avril

Prix du lait

Prix standardisé producteur (PSP) du lait de centrale PER et bio

(Base: quantité annuelle livrée 180 000 kg, teneur 73 g/kg, départ ferme)	Année civile 2015	Année civile 2016	Variation 2015/2016
Premiers acheteurs de lait PER	2015 ct./kg	2016 ct./kg	2015/2016 ct./kg
aaremilch AG	51,46	49,42	
aaremilch AG centre collecteur	51,46	51,98	-2,03
Arnold AG	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-2,07
Cremo SA	54,22	51,35	-2,87
	52,78	51,13	-1,65
Elsa SA	59,73	56,87	-2,85
Emmi AG	57,15	54,12	-3,03
FTPL	61,16	59,84	-1,32
Fuchs et Imlig	55,60	54,67	-0,93
Hochdorf Swiss Milk AG	57,32	53,47	-3,85
Lanz Molkerei AG	61,21	58,33	-2,87
LRG	57,65	54,87	-2,78
Miba	51,47	49,47 *	
Miba centre collecteur	56,67	54,54 *	
Milco	53,19	50,49	-2,69
mooh		53,16**	
mooh centre collecteur		55,32 * *	
NordOstMilch AG	54,62	51,38*	
Prolait	51,83	49,36	-2,47
Prolait centre collecteur	54,81	52,30	-2,51
Schwyzer Milchhuus	57,97	57,47	-0,51
Strähl Käse AG	57,03	54,51	-2,52
Thur Milch Ring AG	56,32	53,01	-3,31
ZMP	57,29	54,52	-2,77
ZMP centre collecteur		56,44	
Züger Frischkäse AG	55,51	55,08	-0,43
Moyenne suisse	55,42	53,20	-2,22
* iusqu'à juin 2016: ** dès juillet 2016	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-	

^{*} jusqu'à juin 2016; ** dès juillet 2016

Premiers acheteurs de lait bio			
aaremilch AG	76,15	76,50	0,34
Biedermann Molkerei AG	78,45	78,06	-0,39
Biomilchpool GmbH	73,44	74,49	1,05
Cremo SA	80,15	78,72	-1,43
Emmi AG	81,18	81,30	0,12
LRG	77,33	77,33	0,00
Miba	74,88	75,60 *	
mooh		79,06 * *	
Schwyzer Milchhuus	73,24	74,72	1,48
Strähl Käse AG	78,94	78,43	-0,51
ZMP	81,64	82,07	0,43
Züger Frischkäse AG	73,64	75,64	2,00
Moyenne suisse	76,30	77,11	0,81

^{*} jusqu'à juin 2016; ** dès juillet 2016

Source: Surveillance du prix du lait PSL

Surveillance du prix du lait

Qui paie quel prix? La surveillance du prix du lait de la FPSL calcule et publie, pour le lait PER et pour le lait bio, les prix payés par acheteur de lait et pour certaines variétés de fromage. La surveillance des prix du lait est une mesure d'entraide volontaire des paysans producteurs de lait. Elle se base sur le calcul des prix standardisés producteur et le dépouillement mensuel systématique du décompte de la paie du lait de plusieurs producteurs.

Prix standardisé du lait de centrale

Pour les acheteurs de lait de centrale qui font l'objet de cette surveillance, la FPSL calcule le prix standardisé producteur (PSP). Elle se réfère pour cela aux conditions contractuelles, aux indications des acheteurs et aux décomptes de la paie du lait des producteurs. Le calcul est basé sur une livraison annuelle de 180 000 kilos de lait d'une teneur standardisée de 4,0 % de matière grasse et de 3,3% de protéine. Le lait est collecté tous les deux jours à la ferme. Le PSP tient compte de tous les éléments ayant une influence sur la paie du lait. Il s'agit notamment des suppléments et des déductions dus à la variation saisonnière, des suppléments de quantité par arrêt, des participations aux frais de transport, des contributions à l'allègement du marché, des déductions liées à la segmentation et des arriérés, bonus et primes.

Le PSP ne tient pas compte des contributions pour le marketing en faveur du lait et du fromage, qui jouissent de la force obligatoire générale, et des cotisations volontaires à diverses organisations agricoles.

Prix du lait/Qualité du lait

Prix payé pour le lait de fromagerie

Le prix payé pour le lait franco fromagerie inclut les composantes suivantes: prix de base, supplément pour le lait transformé en fromage, échelonnement saisonnier, supplément de quantité par arrêt, suppléments ou retenues liés à la teneur et à la qualité, frais de transport, arriérés périodiques, bonus et primes de tout type.

Le prix effectif du lait de fromagerie ne comprend pas les éléments suivants: supplément de non-ensilage, petit-lait, contributions aux mesures d'entraide et à diverses organisations, autres règlements, contreprestations en tout genre (marchandises ou loyers par exemple).

Plus d'informations sur Internet: www.swissmilk.ch/prixdulait

La qualité du lait reste excellente

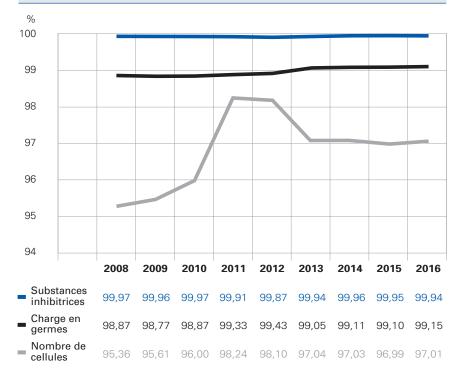
Les résultats du contrôle du lait 2016 montrent une nouvelle fois que la qualité du lait suisse sur le plan de l'hygiène est excellente. Sur pas moins de 460 000 échantillons prélevés et analysés chez Suisselab dans le cadre du contrôle du lait officiel, 97,01% satisfaisaient aux sévères normes helvétiques pour le critère de la teneur en cellules. 99,15% des échantillons étaient de qualité irréprochable pour ce qui est de la charge en germes, et 99,94% l'étaient pour les substances inhibitrices.

Prix payé du lait de fromagerie PER

(Base: volumes effectifs pris en charge et teneurs effectives du lait livré aux fromageries, selon décomptes de la paie du lait, supplément de non-ensilage exclu)	Année civile 2015	Année civile 2016	Variation 2015/2016	
Variété de fromage	ct./kg	ct./kg	ct./kg	
franco fromagerie				
Appenzeller®	74,50	71,92	-2,58	
Autres fromages	60,67	65,02	4,35	
Emmentaler AOP	61,19	60,80	-0,39	
Le Gruyère AOP	79,33	79,82	0,49	
Raclette du Valais AOP	78,25	78,25	0,00	
Sbrinz AOP	65,32	66,66	1,34	
Tête de Moine AOP	71,93	74,70	2,77	
Tilsiter Switzerland	73,26	72,68	-0,59	
Vacherin Fribourgeois AOP	80,05	76,55	-3,50	
Moyenne	72,80	72,47	-0,33	

Source: Surveillance du prix du lait PSL

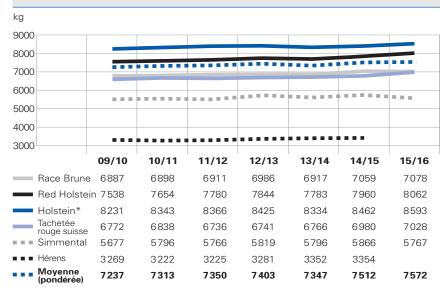
Contrôles du lait commercialisé: échantillons n'ayant pas fait l'objet de contestations



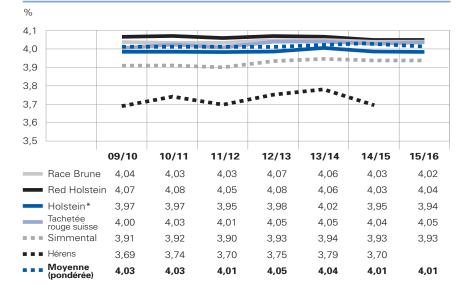
Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Performance laitière et teneurs

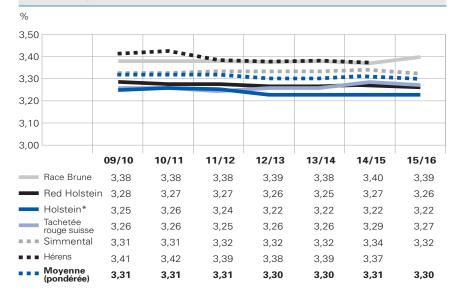
Performance laitière des races laitières suisses



Teneur en matière grasse du lait des races laitières suisses



Teneur en protéine du lait des races laitières suisses



^{*} Moyenne pondérée obtenue à partir des résultats standard des vaches inscrites auprès de Holstein Switzerland et du Swissherdbook.

Source: Schweizer Braunviehzuchtverband, Swissherdbook, Holstein Switzerland, Milchstatistik der Schweiz

Transformation

Valorisation du lait en équivalents-lait (EL)*						
Catégorie	Production 2015 kEL	Production 2016 kEL	Variation 2015/2016 kEL	Variation 2015/2016 %		
Fromage	1 461 319	1 417 552	- 43 767	- 3,0		
Séré	31 299	30 880	- 419	- 1,3		
Lait de consommation	392304	388 647	- 3 657	- 0,9		
Crème de consommation	289 492	282 867	- 6 625	- 2,3		
Yogourt	113 880	111 776	- 2 104	- 1,8		
Autres produits frais, y c. glaces comestibles	103 551	102 006	- 1 545	- 1,5		
Conserves de lait	358382	374 270	15 888	4,4		
Beurre	559 480	549 093	- 10 387	- 1,9		
Autres valorisations	176470	176 884	414	0,2		
Total lait entier	3 486 177	3 433 975	- 52 202	- 1,5		

^{*} Un équivalent-lait correspond à la teneur en matière grasse et en protéine (73 g) d'un kilo de lait cru. 1 kEL = 1000 EL

Production	de lait	de consc	mmation
------------	---------	----------	---------

P	roduction 2015 tonnes	Production 2016 tonnes	Variation 2015/2016 tonnes	Variation 2015/2016 %
Lait cru	5 9 9 5	5344	- 651	- 10,9
Lait UHT enrichi en matière grasse	665	604	- 61	- 9,2
Lait entier pasteurisé	43 788	42 188	- 1600	- 3,7
Lait entier UHT	17 190	19251	2 0 6 1	12,0
Lait entier standardisé à 3,5% MG*, pasteurisé	46 102	46 429	327	0,7
Lait entier standardisé à 3,5% MG*, UHT	133 952	132 763	- 1189	- 0,9
Lait partiellement écrémé, pasteurisé	74915	74 507	- 408	- 0,5
Lait partiellement écrémé, UHT	120 746	119 094	- 1652	- 1,4
Lait écrémé pasteurisé	1	1	0	0,0
Lait écrémé UHT	12014	11 042	- 972	- 8,1
Total lait de consommation	455 368	451 223	- 4 145	- 0,9

^{*} Matière grasse

Production de crème de consommation

Catégorie	Production 2015 tonnes	Production 2016 tonnes	Variation 2015/2016 tonnes	Variation 2015/2016 %
Double-crème	801	818	17	2,1
Crème entière (35% MG)	34419	33 731	- 688	- 2,0
Demi-crème (25 à 30% MG)	13615	13 400	- 215	- 1,6
Crème à café	21 626	20 865	- 761	- 3,5
Total crème de consommation	70 461	68 814	- 1647	- 2,3

Production d'autres spécialités lactées

Catégorie	Production 2015 tonnes	Production 2016 tonnes	Variation 2015/2016 tonnes	Variation 2015/2016 %
Lait acidulé	6329	5 972	- 357	- 5,6
Crème acidulée	3 295	3 341	46	1,4
Desserts	13 666	12 965	- 701	- 5,1
Boissons lactées	82 972	81 149	- 1 823	- 2,2
Yogourt	136 654	134 042	- 2612	- 1,9
Kéfir	196	200	4	2,0
Glaces comestibles	23 127	22 188	- 939	- 4,1

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Poudre de lait/beurre

Production de lait écrémé, poudre de lait et lait condensé

Catégorie	Production 2015 tonnes	Production 2016 tonnes	Variation 2015/2016 tonnes	Variation 2015/2016 %
Lait écrémé (transformé)				
Protéine lactique > 80%	289 864	263 666	- 26 198	- 9,0
Protéine lactique 50 – 80 %	18 196	20894	2 698	14,8
Total lait écrémé (sans succédanés de lait)	308 060	284 560	- 23 500	- 7,6
Poudre de lait entier (26%)	14 982	13 755	- 1 227	- 8.2
Poudre de lait partiellement écrémé	3 822	3 6 1 5	- 207	- 5,4
Poudre de lait enrichie et crème en poudre	1 199	1 216	17	1,4
Poudre de lait écrémé	24 480	27 440	2 960	12,1
Babeurre en poudre *	634	576	- 58	- 9,1
Poudre de petit-lait*	2 513	2 113	- 400	- 15,9
Lait condensé	2 466	2377	- 89	- 3,6
Total poudre de lait, lait condensé	50 096	51 092	996	2,0

^{*} Trafic de perfectionnement inclus

Source: TSM Fiduciaire Sàrl, Interprofession Poudre de Lait Suisse (IPL)

Production de beurre

Catégorie	Production 2015 tonnes	Production 2016 tonnes	Variation 2015/2016 tonnes	Variation 2015/2016 %
Beurre				
Beurre de choix	44 757	44 183	- 574	- 1,3
Beurre de crème de petit-lait	1 519	1341	- 178	- 11,7
Beurre artisanal	2 638	2 945	307	11,6
Total beurre*	48914	48 469	- 445	- 0,9

^{*} Production de beurre en 2015 selon les statistiques de TSM Fiduciaire Sàrl: 46 834 tonnes (2014: 48 436 t). Les quantités indiquées par TSM ne sont pas converties à 82% de matière grasse.

Source: OS Beurre

Ventes de beurre

Catégorie	Ventes 2015 tonnes	Ventes 2016 tonnes	Variation 2015/2016 tonnes	Variation 2015/2016 %
Beurre				
Beurre de choix	6812	6 6 6 6 4	- 148	- 2,2
«Le beurre» (petits emballages)	10 551	11339	788	7,5
Beurre de crème de lait et de petit-lait	494	528	34	6,9
Beurre dans produits spéciaux *	539	442	- 97	- 18,0
Beurres de boulangerie et d'industrie	16 555	15975	- 580	- 3,5
Total: beurre aqueux 82% MG	34951	34948	- 3	0,0
Total: beurre déshydraté (calculé à raison de 82 % MG)	5 873	5 996	123	2,1
Total beurre (sans ventes locales)	40 824	40 944	120	0,3

^{*} Préparations à base de beurre, beurre allégé, etc.

Source: OS Beurre

Production de fromage

Production de fromage

Catégorie	Production 2015	Production 2016	Variation 2015/2016	Variation 2015/2016
	tonnes	tonnes	tonnes	%
Séré	18964	18 936	-28	-0,1
Mozzarella	23 551	23 450	-101	-0,4
Mascarpone	474	462	-12	-2,5
Autres fromages frais	10 123	10 422	299	3,0
Total fromages frais	53 110	53 271	161	0,3
Fromages à croûte fleurie, 1/2 gras à gras	871	838	-33	-3,8
Fromages à croûte fleurie à la crème	1 627	1 568	-59	-3,6
Bleus, fromages à pâte persillée	9	12	3	33,3
Tommes	1857	1 864	7	0,4
Vacherin Mont d'Or AOP	560	553	-7	-1,3
Autres fromages à pâte molle, maigres à 1/4 gras	22	21	-1	-4,5
Autres fromages à pâte molle, 1/2 gras à gras	715	720	5	0,7
Autres fromages à pâte molle, crème	348	312	-36	-10,3
Total fromages à pâte molle	6013	5 891	-122	-2,0
Appenzeller®	8782	8 806	24	0,3
Tilsiter Switzerland	3 182	3 036	-146	-4,6
Raclette du Valais AOP	2 178	2 301	123	5,6
Raclette Suisse®	13 629	13 687	58	0,4
Vacherin Fribourgeois AOP	2 641	2 604	-37	
Tête de Moine AOP	2 274	2 385	111	4,9
Fromage du Jura	431	434	3	0,7
Fromage Vignerons	236	175		
Mutschli	625	646	21	3,4
Fromage d'alpage à pâte mi-dure	2 183	2 284	101	4,6
Fromage de montagne des Grisons	1 308	1116		- 14,7
Fromage de montagne à pâte mi-dure	2 136	2 207	71	3,3
St-Paulin suisse	369	321	-48	- 13,C
Edam suisse	226	203	-23	- 10,2 - 10,2
Fromage affiné à froid	13	9		- 10,2 - 30,8
Fromage à pâte mi-dure persillée	199	253	54	
Fromage semi-préparé	1 504	1 450	54 54	27,1
Fromage pour la fonte gras, sur commande	3 583	5 952	2 3 6 9	-3,6
Autres fromages à pâte mi-dure, maigres à 1/4 gras	2771	839		66,1
	11 624	11 518	- 1 932 - 106	-69,7
Autres fromages à pâte mi-dure, 1/2 gras à gras			168	-0,9 4,2
Autres fromages à pâte mi-dure, crème Total fromages à pâte mi-dure	3 997	4 165	508	
Emmentaler AOP	63 891	64 399		0,8
Switzerland Swiss	18 843 6 944	17 029	-1814	-9,6
Le Gruyère AOP		5 795	-1149	-16,5
Fromage d'alpage à pâte dure	28 552	26 325	-2227	-7,8
Autres fromages à pâte dure, maigres à 1/4 gras	1 753	1 852	99 925	5,6
	1 320	2 245		70,1
Autres fromages à pâte dure, 1/2 gras à gras	5337	5 052	-285	-5,3
Autres fromages à pâte dure, crème	285	229	-56	- 19,6
Total fromages à pâte dure	63 034	58 527	-4507	-7,2
Sbrinz AOP	1 546	1 488	-58	-3,8
Total fromages à pâte extra-dure	1546	1 488	-58	-3,8
Fromage pur chèvre	915	995	80	8,7
Fromage pur brebis	295	336	41	13,9
Total produits spéciaux	1210	1 330	120	9,9
Total toutes variétés	188 806	184 904	-3902	-2,1
				•

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Commerce extérieur

Importations					
converties en équivalents-lait entier (EL	E)* 2015 millions ELE	2016** millions ELE	Variation 2015/2016 millions ELE	Variation 2015/2016 %	
Lait de consommation	24,0	25,0	1,1	4,5	
Fromage frais	63,1	65,6	2,5	4,0	
Fromage à pâte molle	40,4	41,1	0,7	1,7	
Fromage à pâte mi-dure	48,3	53,8	5,5	11,3	
Fromage à pâte dure	56,6	59,1	2,5	4,5	
Total fromage	208,4	219,6	11,2	5,4	
Crème	5,9	6,0	0,1	1,0	
Yogourt	8,1	8,1	0,0	0,0	
Produits laitiers frais	0,7	0,7	0,0	0,9	
Conserves de lait	37,6	44,0	6,4	17,1	
Produits à base de protéine du lait	0,2	0,2	0,0	20,6	
Beurre	8,1	6,3	- 1,8	- 21,9	
Préparations (autres chapitres douaniers)	131,5	136,5	5,0	3,8	
Total produits laitiers en millions d'ELE	424,4	446,4	22,0	5,2	

Ev	2	rto	4ic	ne
Ex	μυ	ILa	LIC	ШЭ

converties en équivalents-lait entier (EL	E)*		Variation	Variation
·	2015 millions ELE	2016** millions ELE	2015/2016 millions ELE	2015/2016 %
Lait de consommation	3,4	2,9	- 0,5	- 14,1
Fromage frais	20,4	21,1	0,7	3,3
Fromage à pâte molle	2,1	2,1	0,0	- 1,8
Fromage à pâte mi-dure	88,2	90,1	1,9	2,1
Fromage à pâte dure	200,5	206,6	6,1	3,0
Total fromage	311,2	319,8	8,5	2,7
Crème	12,6	11,6	- 1,1	- 8,3
Yogourt	3,9	3,9	0,0	1,3
Produits laitiers frais	33,3	28,3	- 5,0	- 15,0
Conserves de lait	46,2	79,8	33,6	72,8
Produits à base de protéine du lait	7,9	16,8	8,9	111,7
Beurre	36,7	70,5	33,9	92,3
Préparations (autres chapitres douaniers)	299,7	318,4	18,6	6,2
Total produits laitiers en millions d'ELE	* 755,0	852,0	97,1	12,9

Bilan (exportations moins importations)

converti en équivalents-lait entier (ELE)	*		Variation	Variation
	2015 millions ELE	2016** millions ELE	2015/2016 millions ELE	2015/2016 %
Lait de consommation	- 20,6	- 22,1	- 1,6	- 7,6
Fromage frais	- 42,7	- 44,5	- 1,8	- 4,3
Fromage à pâte molle	- 38,3	- 39,0	- 0,7	- 1,8
Fromage à pâte mi-dure	39,9	36,3	- 3,6	- 9,0
Fromage à pâte dure	144,0	147,5	3,5	2,4
Total fromage	102,8	100,2	- 2,6	- 2,5
Crème	6,7	5,6	- 1,1	- 16,6
Yogourt	- 4,2	- 4,2	0,1	1,2
Produits laitiers frais	32,6	27,6	- 5,0	- 15,4
Conserves de lait	8,6	35,8	27,2	315,5
Produits à base de protéine du lait	7,8	16,6	8,8	113,7
Beurre	28,6	64,2	35,6	124,6
Préparations (autres chapitres douaniers)	168,3	181,9	13,6	8,1
Total produits laitiers en millions d'ELE*	330,6	405,6	75,1	22,7

^{*} Les produits laitiers ont été convertis en équivalents-lait entier (ELE) sur la base de leur teneur en énergie métabolisable. Un ELE correspond à un kilo de lait entier de vache contenant 2800 kilojoules d'énergie métabolisable.

Source: Agristat

^{**} Données provisoires.

Contact et impressum

La FPSL propose des services et des informations dans les domaines suivants notamment: économie, politique, production, transformation, marketing et conseils en nutrition. Si vous avez des questions, adressez-vous à la centrale ou directement à la personne responsable. De nombreuses informations peuvent également être consultées sur Internet.

Centrale

Producteurs Suisses de Lait PSL Weststrasse 10, case postale, 3000 Berne 6 Téléphone: 031 359 51 11, fax: 031 359 58 5 psl@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

Marketing de la FPSL

Producteurs Suisses de Lait PSL Brunnmattstrasse 21, 3007 Berne Téléphone: 031 359 57 28, fax: 031 359 58 55 marketing@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

Renseignements pour les producteurs et autres milieux

Thomas Reinhard, téléphone 031 359 54 82

Prestations marketing pour les producteurs, commandes de brochures, articles publicitaires, matériel pour manifestations, boutique

Contact Center, téléphone 031 359 57 28

Renseignements pour les médias Économie et politique

Reto Burkhardt, téléphone 031 359 52 14

Renseignements pour les médias Marketing Swissmilk/RP

Barbara Paulsen Gysin, téléphone 031 359 57 51

Sur le web

www.swissmilk.ch www.swissmilk.ch/producteurs www.swissmilk.ch/medias

Impressum

Producteurs Suisses de Lait PSL Weststrasse 10 3000 Berne 6 Téléphone 031 359 51 11 Télécopie 031 359 58 51 www.swissmilk.ch psl@swissmilk.ch © Copyright by PSL Avril 2017

Photos: LID. USP et PSL

Maguette: Aebi Grafik&Illustration Münchenbuchsee

Impression: Merkur Druck AG Langenthal

Traduction: Trait d'Union Berne

$SMP \cdot PSL$

Schweizer Milchproduzenten Producteurs Suisses de Lait Produttori Svizzeri di Latte Producents Svizzers da Latg

Weststrasse 10 Case postale CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11 Télécopie 031 359 58 51 psl@swissmilk.ch www.swissmilk.ch



